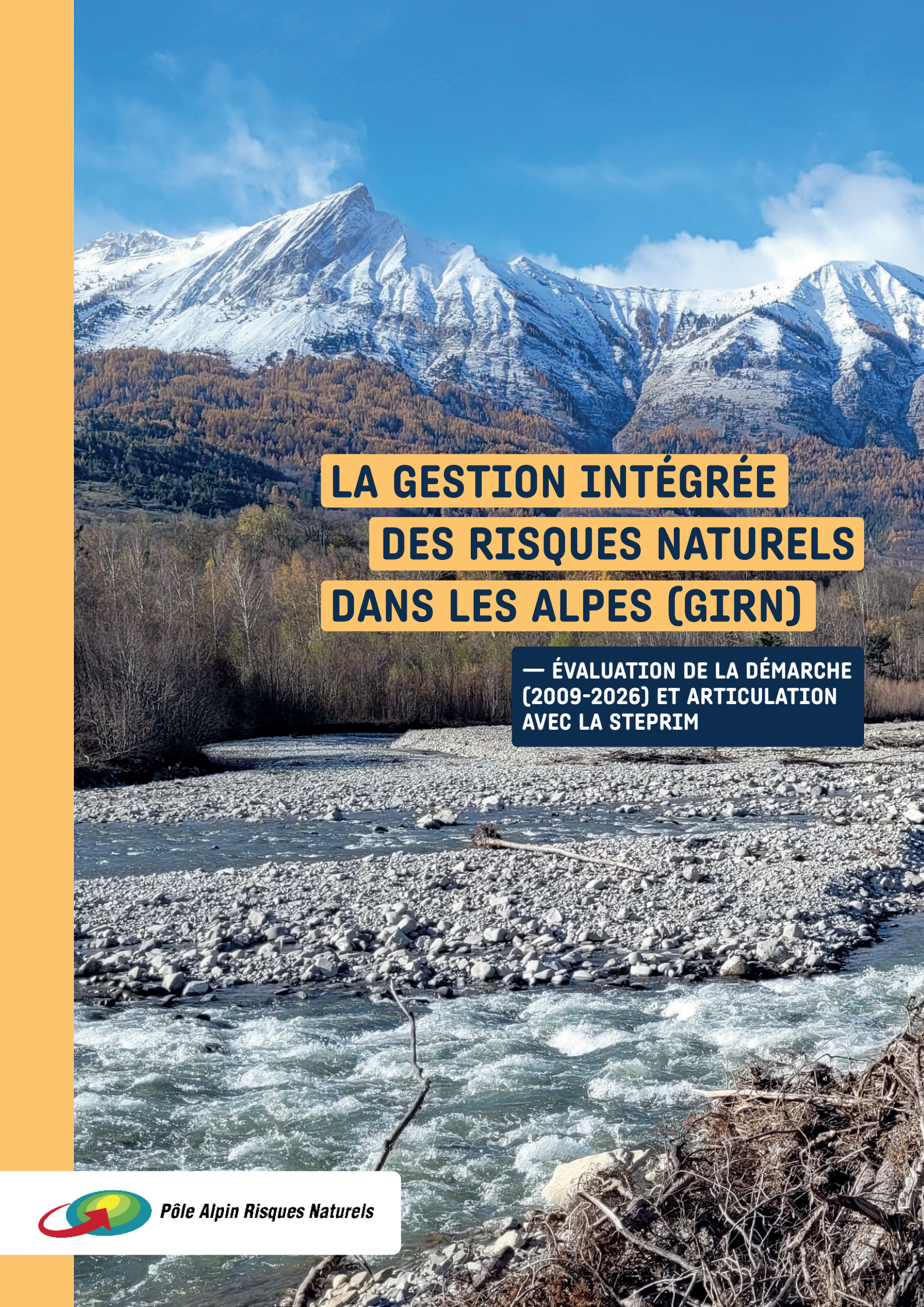




LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS DANS LES ALPES (GIRN)

**— ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE
(2009-2026) ET ARTICULATION
AVEC LA STEPRIM**



Pôle Alpin Risques Naturels

Pour l'animation de la GIRN, le PARN est soutenu par :

Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



CAISSE
D'ÉPARGNE
Rhône Alpes



Rapport rédigé par

Charlène LEPELLETIER

Sous la supervision de

Frédéric BERGER, Florence MARCHON, Olivier CARTIER-MOULIN, Louise DELORME,
Carine PEISSER, Jean-Marc VENGEON

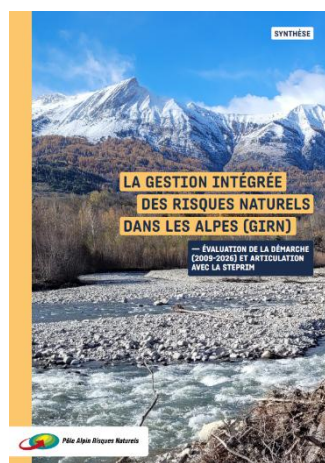
Rapport publié en juillet 2026

Photographie de couverture

PARN

Graphisme, illustration et mise en page de la synthèse

Studio Méli-Mélo



Une synthèse du rapport est disponible sur le site du PARN

<https://risknat.org/>



Préambule

Depuis plus de quinze ans, le Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) accompagne le développement de la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) dans les territoires alpins. À travers ses missions de promotion de la démarche, d'accompagnement des territoires engagés, d'animation du réseau d'acteurs, de partage d'expériences et de capitalisation des connaissances, le PARN a contribué à faire émerger une communauté de pratiques autour d'une approche transversale, partenariale et territorialisée de la prévention des risques naturels.

Dans la continuité de ces missions, le PARN a engagé une démarche d'évaluation de la GIRN. Réalisée sur une période de six mois avec l'appui d'une stagiaire, cette évaluation répond à la volonté de porter un regard à la fois objectif, renouvelé et partagé sur plus d'une décennie de mise en œuvre de la démarche. Au-delà d'un bilan, elle constitue une opportunité de prendre du recul sur les acquis, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés des expériences conduites dans les territoires.

Cette évaluation poursuit une ambition collective : identifier les réussites et les limites de la GIRN, apprécier ses effets sur les territoires, les pratiques et les coopérations entre acteurs, et réfléchir aux conditions de son évolution dans un contexte marqué par l'intensification des aléas, les effets du changement climatique, l'évolution des politiques publiques et les attentes croissantes en matière de résilience territoriale. Elle vise également à nourrir les réflexions sur les complémentarités entre la GIRN et les démarches plus récentes, notamment les Stratégies Territoriales pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM), aujourd'hui portées par plusieurs territoires du réseau animé par le PARN. En pratique, les deux approches sont complémentaires. La GIRN apporte une méthode de gouvernance, de concertation et de vision intégrée tandis qu'en complémentarité la STePRiM fournit un cadre stratégique et opérationnel pour la programmation et la mise en œuvre des actions de prévention. La GIRN a souvent constitué un terreau favorable à l'émergence des STePRiM : les habitudes de coopération, les diagnostics partagés et les réseaux d'acteurs développés grâce à la GIRN ont, dans plusieurs territoires, facilité la mise en place des STePRiM.

Cette démarche intervient à un moment charnière. Alors que le PARN s'apprête à mettre un terme à ses activités, elle permet de capitaliser sur l'expérience acquise et de mettre en lumière la valeur du réseau constitué au fil des années. Les échanges tenus lors des Journées Techniques des 18 et 19 juin 2026 ont d'ailleurs confirmé l'importance de maintenir des espaces de dialogue, de partage d'expériences et de coordination entre les acteurs de la gestion intégrée des risques naturels.

Ce rapport s'adresse à l'ensemble des acteurs engagés dans la prévention et la gestion des risques naturels – services de l'État, Régions, collectivités territoriales, établissements publics, acteurs socio-économiques et associatifs. Il a pour vocation d'alimenter la réflexion collective, de partager les enseignements issus de l'évaluation et de contribuer aux perspectives d'évolution de la GIRN au service de territoires plus résilients.

Frédéric Berger, Président du PARN

Note de synthèse

La Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes (GIRN) Evaluation et articulation avec la STePRiM

Rapport publié en juillet 2026



La Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) est une démarche territoriale qui accompagne les collectivités dans l'élaboration de stratégies pluriannuelles de gestion des risques, fondées sur une approche multi-acteurs, multi-risques, couvrant l'ensemble du cycle de gestion des risques à l'échelle d'un bassin de risques avec une ingénierie territoriale dédiée. Depuis 2009, le Pôle Alpin Risques Naturels (PARN) anime et coordonne la démarche de GIRN dans le massif des Alpes françaises, démarche initiée par le Commissariat de massif des Alpes. Dans le prolongement de ses missions, le PARN a souhaité conduire une évaluation de la GIRN, confiée à une stagiaire de fin de master à l'Ecole Urbaine de Sciences Po Paris entre février et juillet 2026. Cette étude intervient dans un contexte particulier, marqué par la dissolution du PARN, votée en Assemblée Générale le 5 juin 2026 et effective au 31 juillet 2026. Elle nourrit ainsi la réflexion sur l'avenir de la GIRN et sur les modalités de poursuite des missions jusqu'alors assurées par le PARN, notamment en termes d'animation du réseau.

Comme les premiers entretiens, menés auprès des chargés de mission et des financeurs, ont montré que l'articulation entre la GIRN et la démarche nationale STePRiM (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne) est au cœur des questionnements actuels des territoires alpins, la mise en perspective avec la STePRiM est un fil conducteur du rapport.

Destinée notamment aux services de l'Etat et aux partenaires impliqués dans les démarches de GIRN et de STePRiM, cette note de synthèse présente les principaux enseignements de l'évaluation, ainsi que les recommandations qui en découlent.

Principaux enseignements

L'évaluation de la GIRN confirme la pertinence des démarches de gestion intégrée dans les territoires alpins, tout en montrant que leur pérennité n'est jamais acquise. La GIRN a permis de développer des actions concrètes à l'échelle locale (amélioration de la connaissance des risques, culture du risque, préparation à la gestion de crise, réduction de la vulnérabilité, ...), mais surtout de renforcer la gouvernance territoriale des risques,

en créant des espaces de dialogue entre acteurs et en favorisant une vision partagée des enjeux. Elle a contribué à la reconnaissance des intercommunalités et autres acteurs territoriaux comme des acteurs légitimes de la gestion des risques naturels, en favorisant le développement d'une ingénierie dédiée. Cette reconnaissance permet de développer une fonction d'animation territoriale, d'accompagner les communes, de faciliter la mise en réseau des acteurs locaux. La poursuite et la consolidation de ces démarches apparaissent donc essentielles face à l'évolution des risques naturels en montagne.

La GIRN et la STePRiM constituent deux traductions complémentaires des principes de gestion intégrée des risques naturels. Elles partagent la même ambition de dépasser une approche centrée sur un seul aléa ou une seule phase de gestion, en mobilisant plusieurs acteurs à l'échelle d'un territoire supracommunal. Toutefois, elles répondent à des objectifs différents : la GIRN s'inscrit dans une logique de gouvernance territoriale propre aux politiques de massif, tandis que la STePRiM constitue un outil de mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques. Lorsqu'elles sont articulées de manière cohérente, ces deux démarches permettent aux territoires de construire des stratégies plus complètes et de mobiliser des financements complémentaires.

Cette articulation peut toutefois conduire à accroître la complexité administrative pour les territoires porteurs de projets, alors que cette complexité constitue déjà la limite principale de la GIRN. La coexistence de plusieurs dispositifs nécessite ainsi un renforcement de la coordination entre les partenaires et de l'accompagnement des collectivités.

Cela renvoie à l'importance de l'animation du réseau des territoires porteurs de démarches GIRN et STePRiM, identifiée par l'évaluation comme une condition essentielle de réussite des démarches de gestion intégrée. Au-delà du suivi administratif des projets, l'animation permet de maintenir un réseau d'acteurs et de favoriser les échanges d'expérience, de diffuser des connaissances et d'accompagner les territoires dans la durée. La dissolution du PARN constitue un moment charnière qui invite à repenser les modalités d'animation, tout en veillant à préserver ces fonctions essentielles qui constituent une véritable valeur ajoutée pour les territoires alpins.

Recommandations

- 1.** Maintenir la reconnaissance institutionnelle de la gestion intégrée des risques naturels dans les politiques publiques et les dispositifs de financement, notamment à travers la prochaine programmation FEDER ou la mise en œuvre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du massif des Alpes.
- 2.** Elaborer un guide opérationnel, présentant les modalités d'articulation entre la GIRN et la STePRiM, les financements mobilisables pour les différentes actions, et les critères d'éligibilité des principaux dispositifs (FEDER, FPRNM et co-financements).

- 3.** Renforcer le travail partenarial entre les financeurs, les services de l'Etat et les têtes de réseau pour faciliter l'articulation entre la GIRN et la STePRiM et assurer un accompagnement cohérent des territoires.
- 4.** Pérenniser une animation dédiée aux démarches de gestion intégrée des risques naturels, en lui donnant les moyens – notamment financiers – d'assurer la mise en réseau des territoires, la capitalisation des retours d'expérience, la veille scientifique et technique, et l'accompagnement des porteurs de projets.
- 5.** Favoriser une meilleure intégration entre les démarches de gestion des risques naturels et les autres politiques territoriales (tourisme, mobilité, aménagement, adaptation au changement climatique), afin de construire des stratégies territoriales véritablement intégrées.

Conclusion et perspectives

Cette évaluation a permis de porter un regard transversal sur près de vingt années de mise en œuvre de la GIRN et d'en dégager une analyse des effets et limites du dispositif. Un rapport détaillé présente l'ensemble des résultats. Cette étude constitue moins un point final qu'une étape dans la réflexion sur l'évolution des démarches de gestion intégrée des risques naturels, et pourrait être prolongée par des études de cas plus approfondies, afin de mieux comprendre les transformations induites par la GIRN à l'échelle locale, et comparer avec les autres dynamiques européennes.



Table des matières

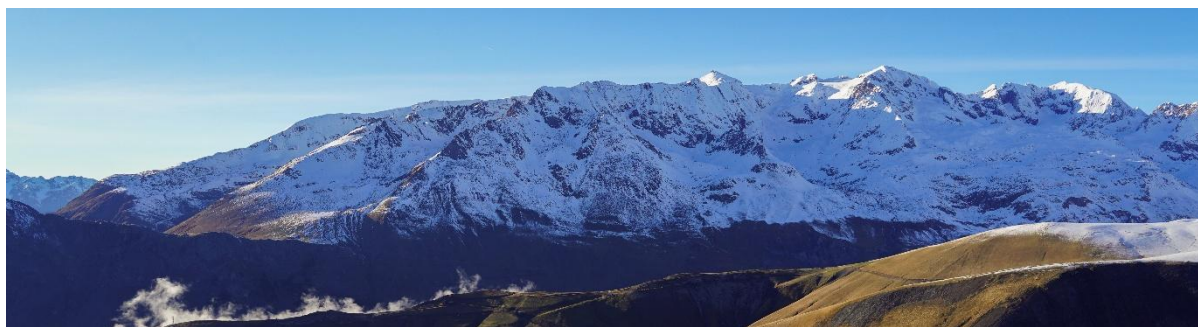
Préambule	3
Note de synthèse.....	5
Liste des sigles et acronymes	10
Introduction.....	12
Focus : le Pôle Alpin des Risques Naturels	14
Partie 1. Contexte et définitions	15
1) Trois éléments de contexte	15
a. Fin de période du programme régional FEDER - Massif des Alpes	15
b. Travaux de préparation de la présidence française de la SUERA	15
c. Finalisation des travaux du PACC Massif des Alpes.....	16
2) Evolution du contexte : la dissolution du PARN est l'occasion de faire un bilan sur le dispositif GIRN, et d'imaginer ses évolutions	16
3) Quelques définitions préalables	17
a. La gestion intégrée des risques naturels, un cadre conceptuel	17
b. Deux dispositifs de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes : la GIRN et la STePRiM.....	19
Partie 2. Méthodologie de l'évaluation	21
1) Evaluation de politiques publiques	21
2) Etude de cas et source de données.....	21
3) Une analyse fondée sur le cycle d'une politique publique.....	23
Partie 3. Emergence et formulation des instruments de politiques publiques	24
1) Comprendre les objectifs initiaux de la GIRN et la formulation de l'instrument de politique publique	24
a. Une émergence ancrée dans la tradition des politiques alpines.....	24
b. De l'approche conceptuelle à l'instrument de politique publique.....	25
2) La STePRiM : une autre traduction de la gestion intégrée des risques naturels.....	27

a. L'opération PréGIPAM.....	27
b. La structuration de l'instrument STePRiM.....	28
c. Des historiques proches mais des objectifs différents	29
d. Une première tentative de formalisation de l'articulation entre la GIRN et la STePRiM	32
Partie 4. Mise en œuvre des démarches de gestion intégrée	32
1) Leviers à l'émergence des démarches territoriales de GIRN et de STePRiM	33
2) Freins à l'émergence des démarches territoriales de GIRN et de STePRiM	34
3) L'animation comme levier clé	36
a. Le caractère essentiel de l'animation	36
b. Comparaison de deux modalités d'animation différentes.....	37
Partie 5. Evaluation des effets et des limites.....	40
1) Effets de la GIRN	40
Focus : Quelle intégration de la GIRN dans les territoires ?	42
2) Limites et difficultés rencontrées par les chargés de mission GIRN	43
3) Forces et faiblesses de la GIRN et de la STePRiM : des dispositifs complémentaires.....	44
Focus : Cinq exemples d'articulation entre la GIRN et la STePRiM	45
Partie 6. Conclusions et recommandations.....	48
Il est pertinent de poursuivre et consolider les démarches de gestion intégrée des risques naturels dans les territoires alpins.....	48
Faciliter l'articulation entre la GIRN et la STePRiM permettrait de tirer parti de leurs complémentarités	49
Le contexte actuel permet de repenser l'animation des dispositifs, dont le caractère essentiel est réaffirmé.....	50
Pour aller plus loin, il est possible d'intégrer davantage la gestion des risques aux autres politiques territoriales	51
Perspectives d'approfondissement	52
Bibliographie	53
Annexe 1. Liste des entretiens réalisés.....	57
Annexe 2. Détail des événements ayant fait l'objet d'une observation, d'une participation ou d'une intervention dans le cadre de l'évaluation du dispositif	58
Annexe 3. Cartographie des acteurs.....	61
Annexe 4. Carte. La mise en œuvre des démarches GIRN et STePRiM	62

Liste des sigles et acronymes

ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRN	Assises nationales des risques naturels
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
CIMA	Convention interrégionale du massif des Alpes
DDT	Direction départementale des territoires
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FPRNM	Fonds de prévention des risques naturels majeurs Aussi appelé Fonds Barnier
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIRN	Gestion Intégrée des Risques Naturels
ONF	Office national des forêts
ONF-RTM	Office national des forêts – service de restauration des terrains de montagne
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PACC	Plan d'adaptation au changement climatique (du massif des Alpes dans ce rapport)
PAPAM	Programme d'actions pour la prévention des aléas de montagne
PAPROG	Plan national d'action pour la prévention des risques d'origine glaciaire et périglaciaire
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PARN	Pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels – Pôle Alpin Risques Naturels
PCS / PICS	Plan communal de sauvegarde / Plan intercommunal de sauvegarde
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural

PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
POIA	Programme opérationnel interrégional du massif des Alpes
PPR	Plan de prévention des risques
PréGIPAM	Préfiguration d'une gestion intégrée pour la prévention des aléas de montagne
PGRN	Pôle Grenoblois des Risques Naturels
PRT	Profil de risque territorial
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDA	Science-Décision-Action
STePRiM	Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne
SUERA	Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction



Introduction

Les territoires de montagne sont exposés à une pluralité de risques, avec une concentration particulière d'enjeux socio-économiques – notamment liés au tourisme – vulnérables aux aléas naturels tels que les avalanches, les mouvements de terrains ou encore les crues torrentielles. La crue torrentielle qui a détruit le village de la Bérarde en juin 2024 ou la tempête Alex en octobre 2020 sonnent comme des rappels de la vulnérabilité des territoires alpins, dans les Alpes du Nord comme dans les Alpes du Sud.

L'UNISDR (United Nations International Strategy for Disaster Reduction) définit un risque comme “la combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives” (UNISDR, 2009). Autrement dit, un risque résulte de la combinaison d'un aléa et d'enjeux sur lesquels cet aléa peut avoir des conséquences (des personnes, des biens, des infrastructures ou des environnements). En montagne, la coexistence d'une grande diversité d'aléas et d'une importante exposition des enjeux fait la spécificité de ces régions, et peut même aller jusqu'à questionner leur habitabilité.

Le changement climatique ajoute une complexité supplémentaire à la gestion des risques naturels dans les Alpes, les régions de montagne se réchauffant plus rapidement que la moyenne mondiale. Ce réchauffement entraîne notamment le dégel du pergélisol et une augmentation de l'instabilité des versants (Hock et al., 2019), générant des risques émergents qui accentuent encore le besoin d'adaptation des stratégies de gestion des risques aux territoires. Parmi ceux-ci figurent notamment les risques d'origine glaciaire et périglaciaire, tels que les ruptures de lacs glaciaires, les déstabilisations de glaciers ou les écroulements rocheux liés à la dégradation du permafrost. Si les connaissances scientifiques sur ces évolutions progressent, elles demeurent marquées par d'importantes, ce qui complique l'anticipation des risques futurs et la planification des stratégies de prévention et d'adaptation incertitudes (ex. Jacquemart et Weber, 2024, sur les mouvements de masse ; ONF, 2025, sur les phénomènes d'origine glaciaire et périglaciaire).

Dans ce contexte, la gestion intégrée des risques naturels constitue une approche holistique et territoriale qui soutient la prise de décision en situation d'incertitude. Il s'agit d'intégrer l'ensemble des leviers d'action dans une stratégie multi-risques et supra-

communale, en mettant l'accent sur une action coordonnée et fondée sur la coopération entre les différents acteurs du territoire.

Venu de Suisse (PLANAT, 2008 ; PLANAT, 2018), ce concept a été adapté dans les Alpes françaises sous la forme d'un dispositif : la *Gestion Intégrée des Risques Naturels* (GIRN). Expérimenté à partir de 2009, dans le cadre du programme FEDER Massif des Alpes (ex-CIMA-POIA) la troisième génération de ce programme est aujourd'hui en cours, visant à accompagner les territoires alpins dans la mise en œuvre de démarches intégrées de gestion des risques.

La mise en œuvre de ce dispositif est confiée au Pôle Alpin Risques Naturels (PARN), association régie par la loi française de 1901. A ce titre, le PARN promeut la GIRN auprès des territoires puis accompagne les porteurs de projets, leur apportant un appui méthodologique et une expertise technique tout au long du processus. L'association anime aussi des échanges entre les territoires engagés dans la démarche et joue un rôle de capitalisation des actions menées.

Dans la continuité de ses missions, le PARN a décidé de mener une évaluation de la GIRN depuis 2009, pour évaluer les effets du dispositif aux différentes échelles (dans un territoire, à l'échelle du massif des Alpes, et à l'échelle nationale). Pour reprendre les mots de l'ancienne directrice du PARN, « au-delà même de la démarche GIRN, l'enjeu est de poser collectivement les succès, et limites de la démarche, de considérer son impact sur les territoires et d'envisager ses modalités d'évolution en contexte changeant ». Il s'agit aussi de comprendre les facteurs d'émergence de ces démarches (pourquoi un territoire s'engage ou non dans une démarche de GIRN), et les facteurs de pérennité.

Comme un second dispositif de gestion intégrée des risques naturels existe, la *Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne* (STePRiM) portée par l'Etat, ce rapport propose aussi une mise en perspective entre les deux dispositifs. Il est apparu, dès les premiers entretiens avec les financeurs et les territoires, que la question de l'articulation entre la GIRN et la STePRiM est au centre des préoccupations des acteurs de la gestion des risques dans les territoires de montagne. Ce rapport présente donc les points communs, les différences et surtout les complémentarités entre les deux dispositifs.

Cette évaluation a été menée dans le cadre d'un stage de fin de Master à Sciences Po Paris, de février à juillet 2026, encadré par l'équipe salariée du PARN ainsi que son Président. Elle s'est déroulée pendant un semestre particulier au PARN, puisque l'arrêté des comptes 2025, validé par le Conseil d'administration du 3 mars 2026, a conduit l'Assemblée Générale à voter la dissolution de l'association le 5 juin 2026, effective au 31 juillet 2026. Ce rapport d'évaluation constitue ainsi l'un des derniers documents publiés par le PARN et prend place dans une période de transition, où il s'agit d'éclairer sur le transfert des missions de l'association et les enjeux de leur pérennisation.

La [première partie](#) présente le contexte et les principales définitions, avant d'exposer les choix méthodologiques retenus ([partie 2](#)). Les parties suivantes analysent successivement la conception du dispositif ([partie 3](#)), sa mise en œuvre ([partie 4](#)), ses effets et ses limites ([partie 5](#)), en intégrant tout au long du rapport une comparaison avec la STePRiM. Enfin, la [dernière partie](#) présente les principales conclusions, recommandations et perspectives de l'étude.

Focus : le Pôle Alpin des Risques Naturels

Le Pôle Alpin Risques Naturels (PARN) est une association à but non lucratif régie par la loi française de 1901. Il rassemble neuf organismes impliqués dans la recherche et les études relatives aux risques naturels dans les Alpes françaises. Son rôle est aujourd'hui d'accompagner les politiques publiques et de renforcer la coopération entre les acteurs scientifiques, techniques et territoriaux engagés dans la gestion des risques naturels en montagne. Il intervient à l'échelle du massif alpin français, dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'organisation a été créée en 1988 sous le nom de Pôle Grenoblois des Risques Naturels (PGRN). Elle est née de l'initiative « Isère Département Pilote », dont l'objectif était d'améliorer la recherche sur les risques naturels et technologiques et de développer des méthodes de gestion plus efficaces et moins coûteuses. Dès son origine, la structure a occupé une place originale en tant qu'interface et facilitateur au sein de la communauté scientifique, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics.

En 2010, le PGRN devient le PARN, marquant à la fois une continuité et un renouvellement de son identité. Cette transformation s'explique en partie par des raisons financières : le partenariat historique avec le Conseil départemental de l'Isère prend fin cette année-là, privant l'association d'un soutien institutionnel majeur. Cette évolution permet alors à l'organisation de redéfinir son modèle et d'élargir son périmètre d'action à l'ensemble du massif alpin français. Cette transition coïncide également avec le lancement de l'opération « Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels » (GIRN), dont l'échelle d'intervention couvre précisément l'ensemble du territoire alpin français. Peu après, une seconde mutation a consisté à intégrer pleinement les enjeux du changement climatique dans les activités de l'association.

Selon ses statuts, le PARN poursuit les objectifs suivants :

- Rassembler les compétences scientifiques et techniques relatives aux risques naturels afin de concentrer les efforts des partenaires sur des activités de recherche appliquée, en mutualisant les moyens de ses membres ;
- Développer des outils techniques et méthodologiques performants visant à améliorer la prévision, la prévention et la gestion des risques naturels.

La structure cesse ses activités le 31 juillet 2026 ([voir page 16](#)).

Partie 1. Contexte et définitions

1) Trois éléments de contexte

Trois éléments de contexte justifiaient la pertinence de mener cette étude en 2026 : la fin de la période de programmation 2021-2027 du programme régional FEDER - Massif des Alpes (ex-CIMA-POIA), les travaux de préparation de la présidence française de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA), et la finalisation des travaux du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) du Massif des Alpes.

a. Fin de période du programme régional FEDER - Massif des Alpes

La troisième génération d'appel à projets sur des démarches GIRN est aujourd'hui en cours, mais se termine bientôt. En effet, la programmation actuelle du FEDER-Alpes couvre la période 2021-2027, sous l'Autorité de gestion de la région SUD-PACA. Un dernier appel à projet intitulé « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels » et visant notamment à mettre en œuvre des démarches GIRN est en cours.

Il s'agit donc d'une période de transition pour le dispositif. À chaque nouvelle programmation, des discussions sont engagées afin de déterminer les actions qui doivent être soutenues, les modalités de structuration de l'appel à projets ou encore les conditions d'éligibilité des collectivités territoriales aux financements. Ces phases de renouvellement constituent une opportunité privilégiée pour porter un regard rétrospectif sur les projets menés, évaluer leurs impacts et identifier les limites du dispositif, dans une perspective d'amélioration continue de la démarche.

b. Travaux de préparation de la présidence française de la SUERA

La SUERA est une stratégie macro-régionale de l'Union Européenne qui rassemble les pays et les régions de l'arc alpin pour adresser des problématiques communes relatives notamment au changement climatique, à la mobilité et au développement durable. Sa gouvernance repose sur une présidence tournante, occupée chaque année par l'un des pays membres. La dernière présidence française remonte à 2020, et la prochaine sera en 2027.

Une réunion de préparation, organisée à Grenoble le 27 janvier 2026 a confirmé que les orientations prioritaires de la présidence française incluront l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la transition durable du tourisme (avec l'enjeu spécifique des Jeux Olympiques et Paralympiques), les mobilités durables, les circuits-courts, les enjeux énergétiques (notamment autour de l'hydrogène), la préservation de la biodiversité et la gestion des risques naturels. En lien avec cette dernière priorité, la démarche innovante de la GIRN pourrait faire partie du programme de la présidence

française de la SUERA. Une évaluation se révèle alors pertinente, en amont de cette présidence.

c. Finalisation des travaux du PACC Massif des Alpes

La loi Climat et Résilience d'août 2021 requiert que tous les Comités de massif élaborent un plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Dans les Alpes, cette obligation réglementaire a été saisie comme une opportunité de travail collaboratif avec l'ensemble des membres du Comité de massif (élus locaux, parlementaires, acteurs socio-économiques et associations) et les partenaires participant aux différents groupes de travail du Comité. Ces travaux ont permis d'identifier des enjeux prioritaires en matière d'adaptation au changement climatique avec une approche participative et coordonnée, de définir des ambitions communes puis de les traduire en actions concrètes.

L'intégration des risques et de l'incertitude fait partie des orientations considérées comme essentielles et transversales pour le massif des Alpes dans le projet de PACC (approbation prévue en septembre 2026). La première ambition qui y est associée est l'amplification des démarches alpines de gestion intégrée des risques naturels (GIRN et STePRiM). L'évaluation de la GIRN s'intègre pleinement dans la rédaction du PACC du massif alpin, participant à soulever les enjeux clés relatifs à cette politique publique et son implémentation dans les territoires.

2) Evolution du contexte : la dissolution du PARN est l'occasion de faire un bilan sur le dispositif GIRN, et d'imaginer ses évolutions

Peu après le lancement de la démarche d'évaluation, les difficultés financières mises en évidence lors de l'arrêté des comptes 2025 du PARN ont conduit la gouvernance et la direction à prendre des décisions qualifiées d'« indispensables mais douloureuses » par le président dans la lettre du PARN de mai 2026. La directrice a tout d'abord été licenciée économiquement, alors que l'hypothèse d'une poursuite des activités du PARN était encore envisagée, avant que l'Assemblée Générale du 5 juin 2026 n'acte finalement la cessation d'activité de la structure au 31 juillet 2026.

Cette évolution intervient à un moment charnière pour la GIRN. Si la disparition du PARN en tant que structure juridique ne remet pas en cause l'existence de la démarche, elle soulève tout de même la question de la pérennisation des fonctions que l'association assurait jusqu'à présent : coordination du dispositif, animation du réseau, accompagnement méthodologique, diffusion des retours d'expérience et capitalisation. Cette situation offre ainsi une occasion de réinterroger les fondements du dispositif, les forces et limites de la GIRN, ainsi que les conditions nécessaires à la pérennisation de la démarche.

L'évaluation revêt dès lors d'une importance particulière. Au-delà de l'analyse des effets et des limites de la GIRN sur les territoires alpins, elle vise également à éclairer les conditions nécessaires à la poursuite des démarches de gestion intégrée des risques naturels. En particulier, elle permet d'apprécier le rôle joué par les fonctions d'animation et de coordination du réseau, qui apparaissent comme des composantes essentielles à la réussite de ces démarches ([voir page 36](#)).

3) Quelques définitions préalables

Il semble nécessaire de proposer quelques définitions avant d'entrer dans le vif de l'évaluation – notamment car il faut distinguer la gestion intégrée des risques naturels en tant que concept, et les dispositifs qui visent à mettre en œuvre cette approche.

a. La gestion intégrée des risques naturels, un cadre conceptuel

Venue de Suisse (PLANAT, 2008 ; PLANAT, 2018), la gestion intégrée des risques naturels est une approche qui met l'accent sur l'action coordonnée entre acteurs, sur l'ensemble du cycle de la gestion des risques (Figure 1), pour prendre des décisions en contexte d'incertitude. Elle repose sur une vision globale du risque, intégrant l'ensemble des leviers d'action et des parties prenantes pour renforcer la résilience des territoires.

Dans les années 2000, en France, cette approche a reposé sur trois constats concernant les limites de l'approche traditionnelle de la gestion des risques naturels.

Le premier constat est celui du cloisonnement de l'approche traditionnelle de la gestion des risques naturels. Chaque phase de la gestion des risques – prévention, préparation, gestion de crise et relèvement – relève de régimes de responsabilité, de prérogatives, de mécanismes d'action et d'acteurs différents. Les Nations Unies (2016) définissent la gestion des risques de catastrophe comme « la mise en œuvre de politiques et stratégies de réduction des risques visant à empêcher l'apparition de nouveaux risques, à réduire ceux qui existent et à gérer le risque résiduel afin de renforcer la résilience et de limiter les pertes dues aux catastrophes ». Pourtant, en France, la prévention des risques et la gestion de crise demeurent largement séparées dans les politiques publiques, n'étant pas confiées aux mêmes ministères au niveau national (ministère de la Transition Ecologique et ministère de l'Intérieur respectivement). L'approche intégrée cherche au contraire à articuler l'ensemble du cycle de gestion des risques, depuis la prévention et la préparation jusqu'à la gestion de crise, le relèvement et le retour d'expérience (Faulkner, 2001 ; Ritchie 2004).

Le deuxième constat est que, dans les territoires de montagne, l'action préventive est historiquement centrée sur la protection contre les aléas, avec pour objectif de réduire, voire de supprimer, le danger. Or, la réduction de l'aléa n'est pas la seule – ni nécessairement la plus efficace – manière de réduire le risque. Celui-ci résultant de la rencontre entre un aléa et des enjeux exposés, il est aussi possible de réduire la

vulnérabilité ou l'exposition des enjeux à l'aléa. Cette distinction rejoint celle proposée par les Nations Unies entre les mesures structures (ouvrages de protection, dispositifs techniques) et les mesures non structurales (planification, réglementation, sensibilisation, formation, information ou préparation des populations). La gestion intégrée vise ainsi à combiner ces différents types de mesures.

Enfin, le troisième constat est que les politiques françaises de gestion des risques sont principalement structurées autour du risque d'inondation, qui constitue le premier risque naturel à l'échelle nationale en raison de l'importance des populations et territoires exposés. Les territoires de montagne sont cependant confrontés à une grande variété d'aléas (avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, laves torrentielles, crues, séismes, etc.), dont la gestion simultanée accroît la complexité. Les mesures mises en œuvre pour réduire un risque peuvent parfois en aggraver un autre, ce qui nécessite une approche globale et des arbitrages à l'échelle du territoire.

La gestion intégrée des risques naturels est ainsi une approche **multi-acteurs, multi-risques et multi-phases**, couvrant l'ensemble du cycle de gestion des risques, mise en œuvre à une échelle géographique supra-communale : l'échelle d'un bassin de risques. Dans ce rapport, lors que nous employons « gestion intégrée des risques naturels » (sans majuscules), nous désignons ce cadre conceptuel.

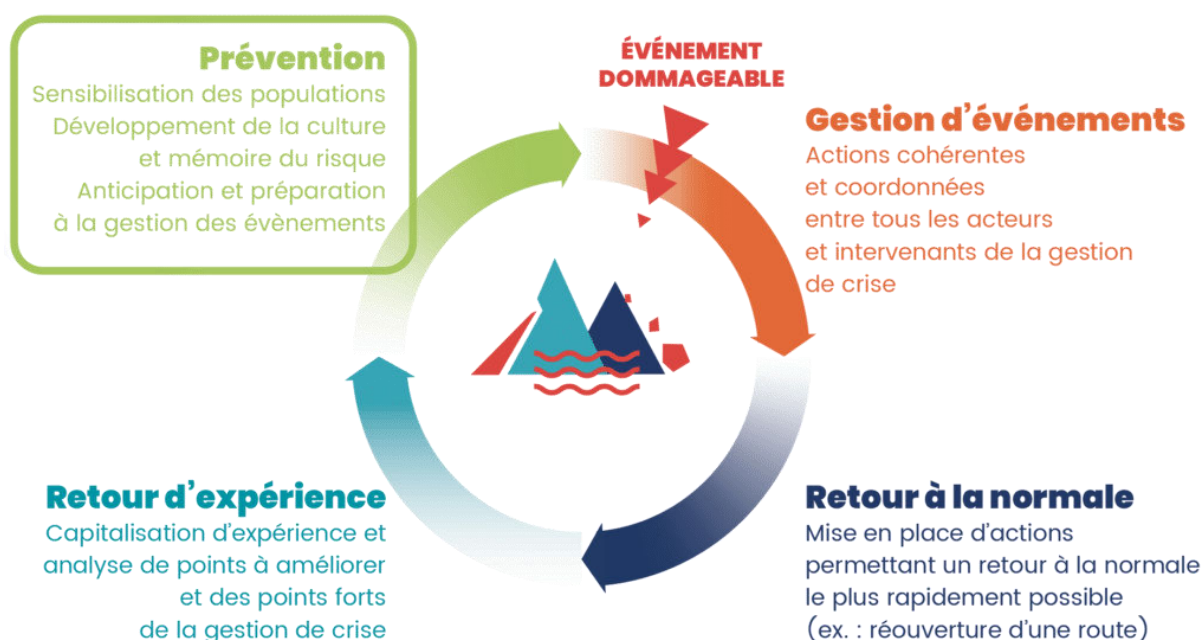


Figure 1. Illustration des différentes phases du cycle de gestion des risques.

© PARN

b. Deux dispositifs de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes : la GIRN et la STePRiM

L'approche de gestion intégrée des risques naturels se décline en plusieurs instruments de politique publique, qui proposent aux territoires des cadres d'action, des financements et des réseaux d'accompagnement différents.

La démarche de *Gestion Intégrée des Risques Naturels* (GIRN) constitue une première traduction opérationnelle de cette approche. Elle fournit aux territoires du massif alpin français un cadre méthodologique pour élaborer des stratégies pluriannuelles de gestion intégrée des risques naturels, ainsi qu'un financement par *le Fonds européen de développement régional* (FEDER). Les démarches de GIRN peuvent être portées par toute structure intervenant à l'échelle d'un territoire alpin, notamment les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats mixtes, les parcs naturels régionaux, les établissements publics, les associations et les universités. Les porteurs de projet rejoignent alors un réseau structuré et animé par le PARN.

La *Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne* (STePRiM) constitue depuis 2017 un second dispositif reposant aussi sur les principes de gestion intégrée. Destiné aux territoires de montagne à l'échelle nationale, ce dispositif porté par l'Etat accompagne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales de prévention des risques naturels, grâce à un financement du *Fonds de prévention des risques naturels majeurs* (FPRNM). Le ministère de la Transition Ecologique définit sept piliers sur lesquels reposent les politiques de prévention : la connaissance des aléas et des risques, la surveillance, l'information des citoyens, la maîtrise de l'urbanisation, la réduction de la vulnérabilité (aménagement individuels ou collectifs permettant de réduire le risque), la préparation aux situations d'urgence et enfin le retour d'expérience. La STePRiM s'inscrit dans cette logique, avec des actions pour chacun des piliers. Les projets peuvent être portés par des collectivités territoriales, des groupements de collectivités ou d'autres structures d'intérêt public éligibles au FPRNM.

Dans les Alpes française, ces deux dispositifs co-existent. Cette évaluation met en lumière leurs complémentarités.

GIRN ET STePRiM

Deux dispositifs complémentaires

1

MULTI-RISQUES :
PRENDRE EN COMPTE
TOUS LES ALÉAS
ET TOUS LES ENJEUX
SUR LE TERRITOIRE



DEUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRES

GIRN

GESTION INTÉGRÉE
DES RISQUES NATURELS



POUR QUI ?

Territoires alpins
(Collectivités, EPCI,
parcs naturels, associations...)



MÉTHODOLOGIE

Diagnostics territoriaux,
stratégies pluriannuelles,
actions innovantes,
gouvernance partagée



FINANCEMENT

Fonds européen de
développement régional
(FEDER)



ANIMATION

Chargé de mission dédié
dans le territoire.
Réseau GIRN animé par le PARN :
Journées annuelles
et Journées Techniques.

STePRiM

STRATÉGIE TERRITORIALE
POUR LA PRÉVENTION
DES RISQUES EN MONTAGNE



POUR QUI ?

Territoires des massifs
montagneux français
(Collectivités, autres structures
d'intérêt public éligibles au FPRNM)



MÉTHODOLOGIE

Programme d'Etudes Préalables
puis STePRiM opérationnelle.
Programme d'actions structuré
autour des 7 piliers.



FINANCEMENT

Fonds de prévention
des risques naturels majeurs
(FPRNM - Fonds Barnier)



ANIMATION

Chargé de mission dédié
dans le territoire.
Accompagnement variable
selon les départements
(ex. Clubs STePRiM en Région Sud).



2

MULTI-PHASE :
AGIR À TOUTE LES ÉTAPES DU CYCLE
DE GESTION DES RISQUES

3

MULTI-ACTEURS :
TRAVAILLER ENSEMBLE AVEC
LES ACTEURS DU TERRITOIRE
À UNE ÉCHELLE SUPRACOMMUNALE



À RETENIR



Un concept partagé :
la gestion intégrée
des risques naturels



Deux dispositifs
complémentaires



Des territoires
mieux préparés,
plus résilients

Partie 2. Méthodologie de l'évaluation

Pour remplir les objectifs de l'évaluation, une méthodologie hybride, inspirée des méthodologies d'évaluation de politiques publiques et d'étude de cas, a été utilisée. L'évaluation repose principalement sur une combinaison d'approches qualitatives et comparatives, avec la mobilisation d'une diversité de source de données (analyse documentaire, entretiens semi-directifs par catégorie d'acteurs, observations participantes et échanges collectifs). Cette partie explicite la méthodologie, les méthodes utilisées ainsi que les principaux choix qui ont guidé la démarche d'évaluation.

1) Evaluation de politiques publiques

Le Conseil d'Etat, dans un rapport de 2021, explique que l'évaluation consiste « à analyser les effets d'une politique publique, pour permettre à ceux qui en ont la responsabilité et aux citoyens d'en comprendre le fonctionnement et d'en apprécier l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'utilité ou la pertinence ».

De façon pragmatique, l'évaluation de la GIRN vise à répondre aux principales questions posées par une évaluation de politiques publiques (EPP) : « comment fonctionne la politique et quels sont ses effets ? Ses effets sont-ils à la hauteur des objectifs ? Peut-on faire mieux et comment ? » (Vie publique, 2022).

Le cadrage de la mission d'évaluation de la GIRN reprend ces différentes questions, avec les axes d'analyse suivants :

- Objectifs initiaux de la GIRN
- Effets produits aux différentes échelles
- Evolutions du dispositif depuis 2009
- Facteurs d'émergence et de pérennité de la GIRN
- Limites
- Scénarios d'évolutions futures
- Comparaison et articulation avec le dispositif STePRiM

2) Etude de cas et source de données

L'évaluation repose sur une étude de cas de la démarche GIRN. Selon Ridde et al. (2023), l'étude de cas consiste à analyser une politique publique dans son contexte, en mobilisant plusieurs sources de données afin de répondre à des questions portant sur les mécanismes de son fonctionnement (« comment ? ») et sur les facteurs qui les expliquent (« pourquoi ? »).

Cette approche est particulièrement adaptée à l'évaluation de la GIRN dans la mesure où elle permet de retracer les quinze années d'existence du dispositif, de son émergence à ses évolutions récentes, tout en tenant compte de son contexte institutionnel et territorial. Elle autorise une analyse approfondie des mécanismes ayant conduit à son émergence, à son évolution, à sa pérennisation ainsi qu'aux effets produits sur les territoires.

Conformément à cette approche, l'analyse repose sur le croisement de plusieurs sources de données : analyse documentaire, entretiens semi-directifs, observations participantes et échanges collectifs. La diversification des sources permet de confronter les informations recueillies et de renforcer la robustesse de l'analyse.

L'analyse documentaire s'appuie sur un corpus de documents produits dans le cadre de la GIRN et de la STePRiM. Il comprend en particulier le portail GIRN du site du PARN, qui assure depuis 2009 la capitalisation des démarches menées sur les territoires. Les cahiers des charges des dispositifs (GIRN, STePRiM, PAPI) ainsi que les comptes rendus des réunions importantes (par exemple relatives à l'expérimentation PréGIPAM qui a précédé à la STePRiM) ont aussi été étudiés. Cette documentation a notamment permis de retracer les évolutions de la démarche et de contextualiser les informations recueillies lors des entretiens et des observations.

Au total, vingt-quatre entretiens semi-directifs ont été conduits, auprès de vingt-huit acteurs représentant les principales catégories impliquées dans la démarche (notamment les financeurs, les porteurs de projet, les services de l'État, et l'équipe du PARN). La liste est disponible en annexe ([Annexe 1](#)).

Les entretiens sont complétés par trois temps d'échange collectif :

- Un webinaire avec les chargés de mission organisé le 1er avril 2026 pour récolter leurs avis sur les effets et les limites du dispositif dans leurs territoires,
- Une première restitution intermédiaire auprès des services de l'État lors du temps inter-DDT du 1^{er} juin 2026 qui a permis de confronter les premiers résultats de l'étude à leurs retours et d'enrichir l'analyse,
- Puis les Journées Techniques GIRN-STePRiM des 18 et 19 juin 2026.

Enfin, une démarche d'observation a été menée à travers la participation à plusieurs réunions et événements du réseau ([Annexe 2](#)), notamment :

- Deux journées Relais (à Abondance avec la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et à Ceillac avec le Parc Naturel Régional du Queyras),
- Le Club PAPI organisé par la DREAL PACA à Aix-en-Provence le 28 mai 2026,
- Les Journées Annuelles du réseau GIRN-SDA le 15 décembre 2025.

Cela a permis d'observer directement les interactions entre les acteurs, le fonctionnement du réseau et les modalités de mise en œuvre du dispositif. La

participation à un Club PAPI de la DREAL PACA et aux Journées Techniques et annuelles organisées par le PARN donne notamment à voir les différences entre les modalités d'animation de la GIRN et de la STePRiM, un point clé présenté à la [page 36](#).

L'approche par étude de cas a également été mobilisée à l'échelle territoriale afin d'analyser la mise en œuvre concrète de la GIRN. La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) a notamment été étudiée plus en détail que les autres territoires. Cette étude de cas s'appuie sur un entretien avec la chargée de mission GIRN, ainsi que sur l'observation du comité technique et du comité de pilotage de la démarche. Elle permet d'appréhender les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la GIRN, les interactions entre les acteurs locaux et les difficultés rencontrées dans la conduite du projet, en complément de l'analyse menée à l'échelle du dispositif. Comparée avec les autres entretiens de chargés de mission, et l'étude des différentes manières d'articuler GIRN et STePRiM, elle donne à voir les points de divergence et les points de convergence entre les différentes opérationnalisations des dispositifs dans les territoires.

Tout au long des six mois, la conduite de l'évaluation en immersion au sein du PARN a constitué un atout pour l'analyse des études de cas, en permettant un accès direct aux acteurs, aux documents et aux temps d'échange, tout en portant un regard neuf sur des démarches déjà bien connues de l'équipe pour mieux en saisir les apports, les limites et les spécificités.

3) Une analyse fondée sur le cycle d'une politique publique

L'analyse est structurée à partir du cycle d'une politique publique, entendu comme une grille séquentielle d'analyse allant de la formulation du problème à l'évaluation (Jones, 1970 ; Carney, 2019). Sans considérer ce cycle comme un processus strictement linéaire, il permet d'organiser l'analyse autour des principales étapes de la vie d'une politique publique : la formulation du problème et l'émergence de la politique publique, les choix des instruments d'action publique, la mise en œuvre de la politique, puis son évaluation et les perspectives d'évolution.

Cette grille offre un cadre cohérent pour retracer le développement de la GIRN, comprendre les facteurs ayant influencé son évolution et identifier les enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Elle permet aussi de placer les dispositifs dans leur contexte, notamment car la manière dont un problème public est défini lors de sa mise à l'agenda influence directement les instruments retenus pour y répondre et les modalités de mise en œuvre. Cette grille d'analyse permet aussi une comparaison contextualisée de la GIRN et de la STePRiM, retraçant leur historique pour comprendre leurs différences.

Partie 3. Emergence et formulation des instruments de politiques publiques

Cette partie revient sur la genèse de la GIRN, afin de comprendre dans quel contexte elle a émergé, quel problème public elle cherchait à résoudre et comment cette problématique a été traduite dans un instrument de politique publique. La STePRiM est aussi analysée, dans une perspective comparative, pour comprendre l'émergence des deux dispositifs, leurs objectifs respectifs et les raisons de leur coexistence dans les territoires alpins.

1) Comprendre les objectifs initiaux de la GIRN et la formulation de l'instrument de politique publique

a. Une émergence ancrée dans la tradition des politiques alpines

Pour comprendre la GIRN, il est nécessaire d'étudier son émergence. D'où vient-elle ? Quelle problématique a été identifiée ? Par quels acteurs ? Comment et par qui a-t-elle été mise à l'agenda ? Ces réponses permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel elle a émergé et quels étaient les objectifs à l'origine.

Les entretiens montrent que l'initiative est née à la fin des années 2000 au sein du Commissariat de massif des Alpes. Celui-ci a alors sollicité le PARN pour développer un dispositif inspiré du concept suisse de gestion intégrée des risques naturels. En 2009, l'opération CIMA-POIA « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » a été lancée, avec une expérimentation sur quatre premiers territoires.

Le Commissariat de massif des Alpes est le service déconcentré de l'Etat chargé de mettre en œuvre la politique de massif dans les Alpes françaises. Placé auprès du préfet coordonnateur de massif, il accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets et anime la gouvernance associant l'Etat, les collectivités et les acteurs socio-économiques (ANCT, s.d.). Il contribue également à la définition des orientations stratégiques du massif et à la mobilisation des financements nationaux et européens, notamment au travers de la Convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA).

Cet acteur étatique s'inscrit dans un cadre bien spécifique : celui de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Elle reconnaît dans son article premier que les politiques publiques dans les massifs de montagne doivent répondre aux spécificités de ces territoires, notamment aux « enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations

montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires ». Elle établit ainsi le droit pour des massifs tels que les Alpes de définir des politiques publiques adaptées à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

Dans les Alpes, cette reconnaissance s'est traduite par la mise en place d'une politique de massif fondée sur une gouvernance partenariale et des outils de planification à long terme. Dès la fin du XXe siècle, des dispositifs spécifiques de planification stratégiques à vingt ans sont mis en place dans les domaines de l'agriculture et de la forêt, favorisant la coopération entre acteurs et la réflexion collective sur l'avenir des territoires alpins. La GIRN applique cette même logique à la gestion des risques naturels.

La proposition du Commissariat de massif consistait à intégrer la gestion des risques dans une gouvernance territoriale plus large : plutôt que de s'appuyer principalement sur une approche technique – caractéristique de la gestion traditionnelle des risques en France – il s'agissait d'adopter une perspective plus globale prenant en compte les priorités territoriales ainsi que l'ensemble du cycle de gestion des risques. L'idée est de partir des besoins du territoire, identifiés par les acteurs locaux, pour développer des approches innovantes de gestion des risques naturels, et aller au-delà du cadre réglementaire. Comme dans la tradition de la politique alpine, il s'agit d'une politique publique qui, selon la loi Montagne, est articulée avec la politique nationale, tout en « répondant aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne », dans une « démarche d'auto-développement » (art. 1, loi n° 85-30 du 9 janvier 1985).

Ainsi, le Commissariat de massif a décidé de travailler avec un acteur associatif, le PARN, afin de développer une approche qui part des besoins des territoires et qui s'appuie sur une expertise scientifique et technique.

b. De l'approche conceptuelle à l'instrument de politique publique

Au cours de l'opération pilote lancée en 2009, le PARN a progressivement transformé le concept de gestion intégrée des risques naturels en un véritable instrument de politique publique destiné aux territoires alpins. Inspirée de l'approche suisse, la GIRN a été traduite en une méthodologie opérationnelle, parfois présentée par le PARN comme une « boîte à outils » permettant aux collectivités de renforcer la résilience de leur territoire face aux risques naturels et au changement climatique.

L'instrument repose sur une méthodologie commune, appliquée à l'ensemble des territoires engagés dans la démarche. Chaque programme débute par un diagnostic partagé des risques, des vulnérabilités et des besoins du territoire. Pour accompagner cette première étape, le PARN a développé la méthode du Profil de Risque Territorial (PRT), qui fournit un cadre méthodologique commun pour analyser les enjeux locaux et

construire une vision partagée du territoire. Ce diagnostic sert de base à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle, elle-même déclinée en un programme d'actions adapté aux enjeux locaux. Les actions peuvent porter sur la connaissance des risques, la planification, la réduction de la vulnérabilité, la préparation à la gestion de crise, la culture du risque ou encore les retours d'expérience. Initialement, la GIRN visait à financer des actions non couvertes par le champ des outils régaliens (PPR, PCS,...) et des ouvrages de protection ; son périmètre d'intervention s'est progressivement élargi incluant aujourd'hui les PICS et les solutions fondées sur la nature. Les actions sont systématiquement conçues selon une approche territoriale à l'échelle d'un bassin de risques, multi-risques et participative, associant élus, services techniques, État, scientifiques et habitants, afin de soutenir des démarches territoriales innovantes et intégrées, adaptées aux spécificités de chaque territoire.

La mise en œuvre de la démarche repose également sur une organisation spécifique. Chaque territoire est piloté conjointement par un élu référent et un chargé de mission dédié, chargé d'animer la stratégie locale, de coordonner les acteurs et d'assurer le suivi des actions. La personnalisation de la démarche en un chargé de mission identifié est un élément essentiel du dispositif d'après l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation de la GIRN (voir [page 40](#)).

La GIRN constitue également un instrument financier. Les collectivités qui répondent à l'appel à projets du programme régional FEDER Massif des Alpes (ex-CIMA-POIA) obtiennent un financement pour recruter un chargé de mission et mettre en œuvre leur programme d'actions. Les financements européens couvrent entre 40 et 60% des dépenses, avec un montant minimal d'aide de 100 000€ et un montant maximal de 500 000€ (pour le dernier appel à projet publié en 2026). Des cofinancements nationaux (notamment le FNADT) et régionaux peuvent s'ajouter à l'aide européenne. Il existe des différences entre les régions : la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur propose des financements pour les projets sur les risques alors que la région Auvergne-Rhône-Alpes ne le fait plus.

Depuis son lancement, le dispositif a connu trois programmations successives. Face aux résultats de la première phase expérimentale (2009-2014), le programme a été reconduit dans le cadre de la programmation CIMA-POIA 2014-2020, avec l'objectif d'étendre et de consolider les démarches de gestion intégrée à l'échelle du massif. La programmation actuelle (2021-2027) poursuit cette dynamique.

2) La STePRiM : une autre traduction de la gestion intégrée des risques naturels

a. L'opération PréGIPAM

L'idée à l'origine de la *Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne* (STePRiM) est un peu plus récente que la GIRN : elle a émergé lors d'un atelier multi-acteurs aux Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN) à Bordeaux les 19 et 20 janvier 2012. Le PARN a contribué à l'animation de cet atelier, auquel participaient de nombreux représentants des services de l'Etat et des collectivités de montagne.

En partant du constat que les *Programmes d'Actions de Prévention des Inondations* (PAPI) n'étaient pas adaptés aux territoires de montagne, et que ces derniers avaient besoin d'outils et d'accompagnement pour améliorer la prévention et la gestion des risques, les participants ont proposé de créer des *Programmes d'Action pour la Prévention des Aléas de Montagne* (PAPAM). Comme les PAPI, les PAPAM étaient imaginés comme des programmes d'action publique à long terme, à l'échelle d'un bassin de risque, avec des actions pour chacun des sept piliers des politiques de prévention définis par le Ministère de la Transition Ecologique (voir Figure 2). La spécificité est qu'ils ne se concentrent pas sur la gestion des inondations, mais sur une gestion multi-risques, avec une attention à l'ensemble des aléas de montagne.

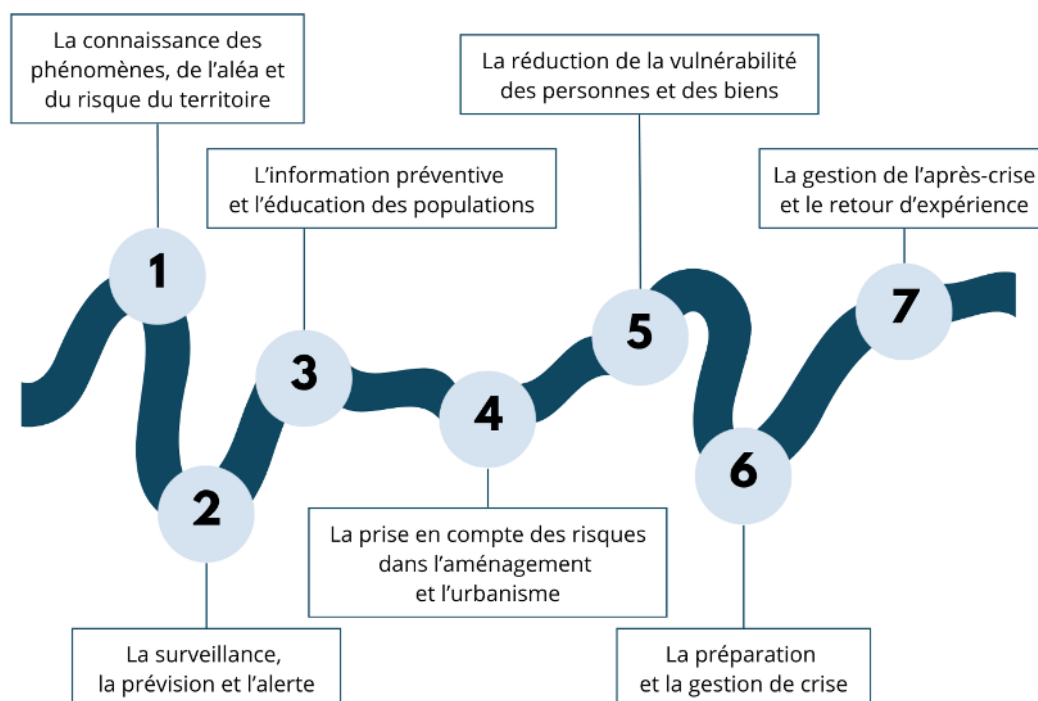


Figure 2. Les 7 piliers de la prévention des risques naturels, d'après le Ministère de la Transition écologique. © C. Lepelletier (d'après ecologie.gouv.fr)

Le PAPAM est le concept à l'origine de la STePRiM. La feuille de route du gouvernement pour la montagne publiée à l'été 2015 a acté la mise en place d'une procédure PAPAM. Pour construire le programme d'actions, deux expérimentations locales ont été lancées en 2016, dans le cadre de l'opération PréGIPAM (*Préfiguration d'une Gestion Intégrée pour la Prévention des Aléas de Montagne*). Ces expérimentations étaient conduites conjointement par la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes (DDT05), le Service Restauration des Terrains de Montagne (ONF-RTM 05) et le PARN, avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA). Les deux territoires pilotes, situés dans les Hautes-Alpes, étaient le territoire du Drac Amont (projet porté par la CLEDA) et le bassin versant du Guil (projet porté par le PNR du Queyras). La méthodologie mise en place visait à rendre perceptible trois visions complémentaires : les risques naturels perçus ou ressentis par les acteurs du territoire (vision ressentie du risque), le risque analysé à partir de données objectives (vision analytique du risque) et l'estimation du coût des dommages (directs et indirects) et des bénéfices des actions (vision économique du risque).

Les résultats de ces expérimentations ont été présentés lors d'un atelier de retours d'expérience organisé le 23 novembre 2016 à Savines-le-Lac, lors de la journée annuelle du réseau GIRN. En s'appuyant sur ces enseignements et sur les propositions méthodologiques émises par les trois partenaires, la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) a lancé en 2017 l'appel à projets STePRiM.

b. La structuration de l'instrument STePRiM

La STePRiM repose sur un appel à projets national, dont un premier cahier des charges fut publié en avril 2017 suivi d'une version mise à jour en 2019 puis en 2023. La démarche peut être portée par une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou d'autres structures d'intérêt public éligibles au *Fonds de prévention des risques naturels majeurs* (FPRNM), dans les massifs montagneux français.

La structuration de la stratégie multi-aléas, qui repose sur les sept piliers de la prévention des risques naturels (Figure 2), se fait en deux étapes. Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) de la STePRiM (appelé antérieurement STePRiM d'intention) vise à acquérir les connaissances nécessaires via à un diagnostic de territoire, à réaliser des études techniques et à construire un programme d'actions. Après cette phase, ou lorsque les conditions sont réunies, la STePRiM opérationnelle permet la mise en œuvre du programme d'actions, notamment les mesures de réduction de la vulnérabilité et les travaux de protection. La phase d'intention est prévue pour une durée maximale de quatre ans (cinq par dérogation), tandis que la stratégie opérationnelle s'étend sur six ans (avec possibilité de prolongation d'un an). Pendant ces deux phases, l'adhésion d'un

plus grand nombre d'acteurs (population, associations, acteurs socio-économiques, etc.) garantit la réussite de la démarche.

Les dossiers sont instruits par les services déconcentrés de l'Etat, sous la coordination de la DGPR. Les DREAL assurent la coordination régionale de l'instruction, en lien avec les DDT compétentes, qui accompagnent les porteurs de projet et vérifient la conformité des dossiers. Les projets sont examinés par une commission nationale de labellisation, dont l'avis conditionne l'attribution du label STePRiM et l'accès aux financements mobilisables, notamment le *Fonds de prévention des risques naturels majeurs* (FPRNM), aussi appelé Fonds Barnier.

c. Des historiques proches mais des objectifs différents

La GIRN et la STePRiM ont des historiques et des principes qui présentent de nombreuses similitudes, émergeant d'un travail partenarial entre services de l'Etat, collectivités territoriales et associations. Les mêmes acteurs ont été sollicités pour créer les deux instruments de politiques publiques, en particulier le PARN qui a été mobilisé dans le cadre de l'opération CIMA-POIA « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » entre 2009 et 2013, puis pour l'initiative PréGIPAM en 2016. La restitution de l'opération PréGIPAM pendant les Journées Annuelles du réseau GIRN est un premier témoin de la porosité entre les deux dispositifs.

Toutefois, bien qu'il s'agisse de deux dispositifs de gestion intégrée des risques naturels, la GIRN et la STePRiM répondent à des problèmes formulés différemment. Cette différence peut notamment s'expliquer par les différences de paradigmes de l'action publique (Hall, 1993) dans lesquels s'inscrivent les deux dispositifs : la GIRN est issue de la politique de massif, tandis que la STePRiM relève de la politique nationale de prévention des risques.

Comme expliqué en début de cette partie, la GIRN trouve son origine dans une perspective territoriale, étroitement liée au modèle de gouvernance du massif alpin et au cadre instauré par la loi de 1985. Dans ce système, les priorités sont définies collectivement par les acteurs au sein du Comité de massif, selon une logique de gouvernance territoriale et partenariale. Le problème central auquel répond la GIRN est celui de la capacité des territoires à élaborer des stratégies de gestion intégrée des risques adaptées à leurs spécificités et inscrites dans le temps long. Il s'agit de donner des outils et des financements aux territoires pour identifier leurs besoins et développer des réponses innovantes pour y répondre. Cette approche accorde donc une place importante à l'accompagnement des collectivités, à la construction collective des priorités et aux mécanismes de gouvernance.

Le point de départ de la STePRiM est différent : il s'agit de donner les outils aux territoires pour répondre aux priorités nationales, de mettre en œuvre à l'échelle locale la politique

nationale de prévention des risques naturels. La STePRiM fournit ainsi un cadre méthodologique et financier permettant aux collectivités de programmer les études et travaux, en particulier les ouvrages de protection, dans une stratégie territoriale cohérente. A la différence de la GIRN qui vise à financer des actions qui vont au-delà du réglementaire, elle s'inscrit dans une logique de programmation régaliennne opérationnelle.

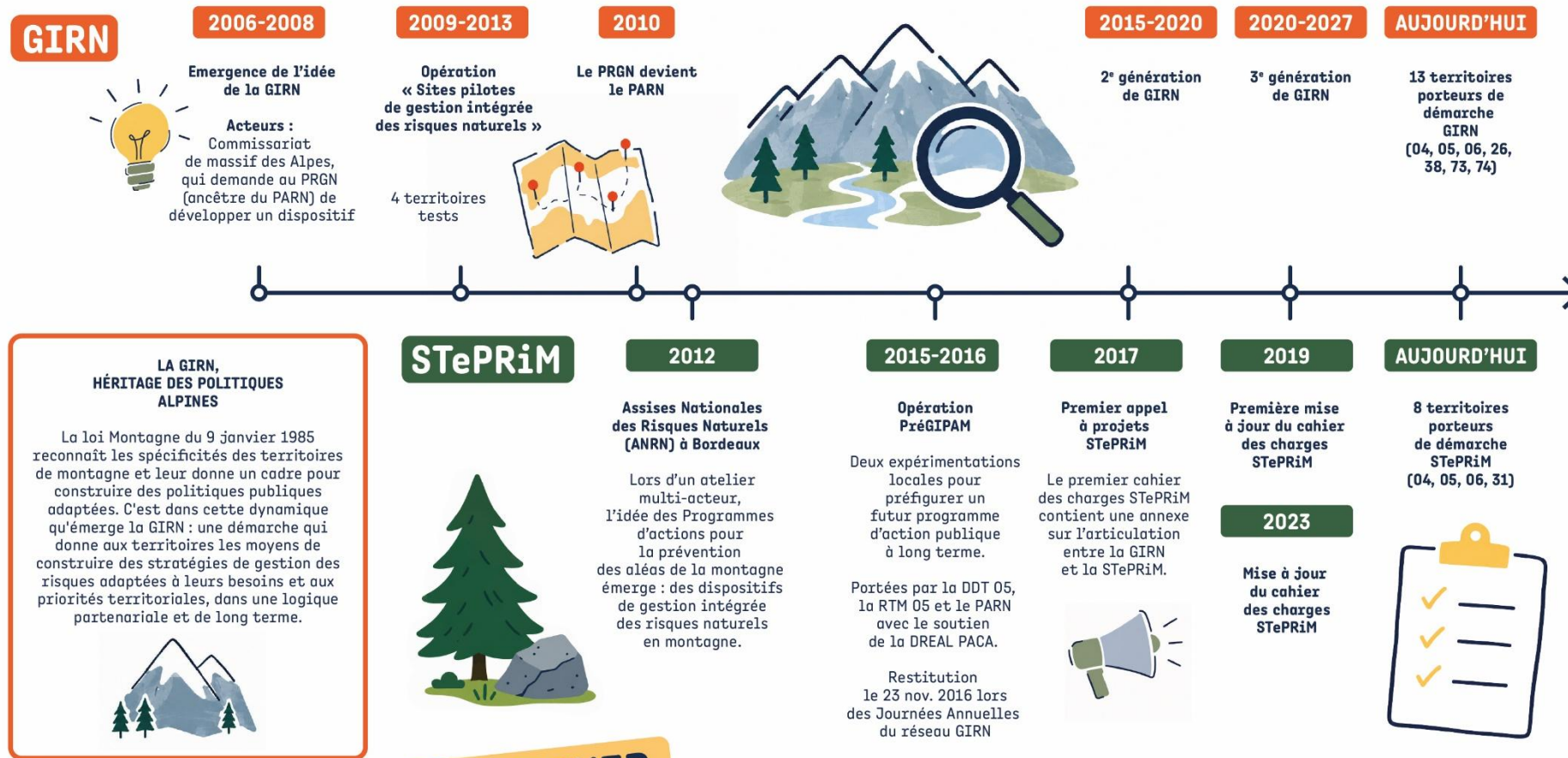
La STePRiM n'est pas liée de la même manière à la loi montagne de 1985 et à cette tradition des politiques en montagnes : les services de l'Etat qui ont œuvré à son développement sont les services centraux du Ministère de la Transition Ecologique, en particulier la DGPR, et les services déconcentrés (DREAL et DDT), qui s'ancrent dans la tradition française d'un Etat centralisé. Le service ONF-RTM est aussi un acteur central du développement des STePRiM, qui a participé à l'identification du besoin et à l'élaboration de la méthodologie : cet acteur est situé à l'interface entre l'expertise technique de terrain et l'élaboration de politiques publiques nationales. La STePRiM s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique nationale de prévention des risques, tandis que la GIRN relève davantage d'une logique de gouvernance territoriale propre à la politique de massif.

Cette différence peut également être analysée à travers la distinction entre spatialisation et territorialisation (Dubresson et Jaglin, 2005 ; Reghezza-Zitt, 2015). La STePRiM relève davantage d'une logique de spatialisation, dans laquelle un cadre national de prévention des risques est décliné et adapté aux caractéristiques locales. La GIRN s'inscrit davantage dans une logique de territorialisation, en faisant du territoire un espace de construction collective de stratégies, où la coordination des acteurs et la gouvernance occupent une place centrale.

Ainsi, la GIRN et la STePRiM peuvent être considérées comme deux traductions complémentaires de la gestion intégrée des risques naturels : la première s'appuie sur les acteurs du territoire pour construire un diagnostic partagé et une gouvernance territoriale des risques ; la seconde apporte un cadre étatique, technique et programmatique permettant de structurer la mise en œuvre des actions de prévention. Dans les deux cas, ces démarches contribuent au développement d'une ingénierie territoriale dédiée à la gestion des risques ([partie 5](#)). La complémentarité entre la GIRN et la STePRiM est notamment illustrée à la [page 45](#), et la cartographie des acteurs ([Annexe 3](#)) met en lumière à la fois de la proximité entre les dispositifs et de leurs spécificités.

HISTORIQUE DE LA GIRN ET DE LA STePRiM

Des historiques proches
mais des objectifs
différents



À RETENIR

Deux contextes d'émergence différents → deux dispositifs complémentaires



GIRN Issue de la politique de massif. Une démarche construite avec les acteurs alpins, dans une logique de gouvernance territoriale et partenariale



STePRiM Issue de la politique nationale de prévention des risques. Un dispositif piloté par les services de l'État, dans une logique de déclinaison territoriale des priorités nationales.

d. Une première tentative de formalisation de l'articulation entre la GIRN et la STePRiM

L'annexe 1 du cahier des charges STePRiM publié en 2017 puis 2019 présentait les enjeux et les opportunités d'articulation entre la GIRN et la STePRiM, tant sur le plan technique que financier. Elle indiquait que la stratégie STePRiM complétait pleinement la démarche GIRN, en permettant la mise en œuvre d'actions qui ne peuvent pas être financées dans le cadre de la GIRN, telles que les ouvrages de protection. L'annexe soulignait que la démarche GIRN pouvait ainsi constituer une première étape vers une STePRiM, en permettant d'identifier les forces et les faiblesses d'un territoire tout en initiant les acteurs à une démarche de co-construction. Cette annexe précisait également que les financements CIMA-POIA pouvaient être mobilisés par les porteurs d'une STePRiM pour financer les activités de coordination et d'animation, en complément des financements du Fonds Barnier destinés aux autres actions.

En 2023, un nouveau cahier des charges STePRiM a été publié avec pour objectif de le rendre plus lisible et plus accessible aux collectivités territoriales (selon l'entretien réalisé avec la DGPR). Le contenu de cette nouvelle version est globalement similaire à celle de 2019 et l'appel à projets n'a pas été modifié, mais l'annexe consacrée à l'articulation entre la STePRiM et la GIRN a été supprimée, ainsi que l'annexe sur l'articulation entre la STePRiM et le schéma de massif des Pyrénées. Aucune explication de cette modification n'a pu être identifiée ; il pourrait s'agir d'une simple volonté de simplification.

Partie 4. Mise en œuvre des démarches de gestion intégrée

Plusieurs éléments relatifs à la mise en œuvre des démarches de gestion intégrée ont été analysés dans le cadre de l'évaluation de la GIRN. Les dynamiques d'engagement des territoires constituent un premier axe d'analyse, à travers l'identification des leviers favorisant l'émergence de nouvelles démarches et des freins pouvant limiter leur développement. Cette notion d'émergence renvoie ici à l'engagement d'un territoire porteur dans une démarche de GIRN, et non à l'émergence du dispositif en tant qu'instrument de politique publique, analysée précédemment. Une attention particulière est ensuite portée à l'animation, celle-ci étant apparue comme un élément déterminant dans la mise en œuvre des démarches.

1) Leviers à l'émergence des démarches territoriales de GIRN et de STePRiM

L'un des objectifs des entretiens et des ateliers participatifs était de comprendre les facteurs qui conduisent un territoire à s'engager – ou non – dans une démarche de gestion intégrée des risques naturels. Les échanges mettent en évidence une combinaison de facteurs institutionnels, financiers, humains et contextuels. Les facteurs sont généralement les mêmes pour les GIRN et les STePRiM, avec des différences qui s'expliquent par les caractéristiques spécifiques des dispositifs.

Lors des Journées Techniques, il a été demandé aux chargés de mission présents de classer les leviers et freins identifiés, de voter pour les valider et de compléter les éléments recensés pendant l'évaluation. Les paragraphes suivants s'appuient donc sur cette relecture collective et cette hiérarchisation.

Le principal levier identifié est l'existence d'un financement dédié. Qu'il s'agisse de la GIRN ou de la STePRiM, la possibilité de financer un poste de chargé de mission et des actions constitue un facteur déterminant de l'engagement des territoires. Les co-financements sont également essentiels pour réduire la part d'autofinancement des collectivités, et ainsi faciliter l'obtention d'un consensus politique en faveur du lancement de la démarche.

L'animation territoriale et l'existence d'un réseau constituent un deuxième levier majeur à l'émergence. Comme l'animation est un élément central à toutes les étapes de la mise en œuvre du dispositif, ce point est approfondi dans une sous-partie suivante.

Les catastrophes naturelles apparaissent également comme un puissant facteur déclencheur, révélant les vulnérabilités du territoire et créant une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) pour engager une démarche de gestion intégrée des risques. L'exemple peut-être le plus marquant est celui des Alpes-Maritimes, où le besoin de reconstruction après la Tempête Alex a conduit le SMIAGE, déjà porteur d'une démarche GIRN, à s'engager dans une démarche STePRiM sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF). La flexibilité du dispositif – en particulier la possibilité de passer directement à la phase de travaux sans élaborer de STePRiM d'intention en s'appuyant sur les acquis de la précédente GIRN – a permis de répondre à l'urgence tout en inscrivant la reconstruction du territoire dans une vision stratégique de long terme.

En outre, les évolutions réglementaires constituent un levier d'engagement en créant de nouvelles obligations auxquelles les collectivités doivent répondre. Le cas le plus parlant est celui de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite « loi Matras », qui a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'entrée en vigueur de la loi Matras a été prise en compte dans les orientations récentes de la GIRN, les PICS

figurant parmi les thématiques mises en avant lors de la préparation de la programmation 2021-2027. L'engagement dans une démarche de GIRN résulte donc, pour certains territoires, d'une articulation entre une obligation réglementaire et un dispositif incitatif, la GIRN apportant les moyens méthodologiques, humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du PICS par exemple.

Ces différents leviers influencent directement la volonté des élus locaux, qui constitue une condition essentielle à l'émergence d'une démarche. En effet, convaincre les élus est parfois l'étape la plus délicate du processus, notamment en raison des autres priorités territoriales et des contraintes financières pesant sur les collectivités. Toutes les actions contribuant au développement d'une culture du risque constituent ainsi des facteurs favorisant leur appropriation des enjeux et, par conséquent, le lancement de nouvelles démarches. Une GIRN précédant une STePRiM peut, par exemple, jouer un rôle de sensibilisation des élus et faciliter leur engagement dans une stratégie STePRiM. Les événements marquants, tels que les catastrophes naturelles, produisent également un effet similaire en renforçant la prise de conscience de la vulnérabilité des enjeux. Par ailleurs, les simplifications procédurales aident à convaincre les élus. Dans le cas de la STePRiM, le fait que la démarche soit moins complexe que les PAPI – notamment car elle ne nécessite pas d'évaluation environnementale et que les calendriers des comités de labellisation sont plus souples – facilite son appropriation par les collectivités. Enfin, les incitations – voir les injonctions – de l'Etat peuvent également favoriser l'engagement des élus dans la démarche (par exemple l'accompagnement appuyé de la DDT 05 sur les STePRiM de ce département).

Ainsi, les leviers à l'émergence sont divers, et aucun levier n'apparaît suffisant à lui seul. C'est généralement leur combinaison qui permet l'émergence d'une démarche. L'étude de l'émergence de GIRN et STePRiM dans les territoires aujourd'hui engagés montre la diversité des historiques, des situations menant à l'émergence. Toutefois, un élément est systématiquement souligné : quelle que soit la situation, le facteur humain est in fine déterminant. L'engagement d'un technicien, d'un élu et/ou d'une personne extérieure à la collectivité (associations, services de l'Etat) permet de débloquer les éventuels freins, évoqués ci-dessous, l'idéal se produisant lorsqu'un binôme élu/technicien se crée.

2) Freins à l'émergence des démarches territoriales de GIRN et de STePRiM

A l'inverse des leviers précédemment identifiés, plusieurs facteurs peuvent freiner, voire empêcher, l'émergence d'une démarche GIRN ou STePRiM.

Le frein le plus fréquemment cité est de loin la complexité administrative des dispositifs. Lors des Journées Techniques, les contraintes administratives ont recueilli plus de deux fois le nombre de votes des autres freins mentionnés. Cette complexité peut constituer

un premier frein à l'engagement des territoires dans une démarche, notamment au regard des exigences associées au montage des candidatures, plus importantes pour les STePRiM que pour les GIRN. Les contraintes administratives ne se limitent d'ailleurs pas à l'émergence de nouvelles démarches : elles constituent la difficulté principale rencontrée par les chargés de mission lors de la mise en œuvre ([page 43](#)) et représentent un frein à la pérennisation des démarches.

Des contraintes institutionnelles peuvent également limiter l'accès aux dispositifs. C'est particulièrement le cas de la STePRiM, dont le portage est étroitement lié aux compétences des collectivités en matière d'ouvrages de protection. Cette condition restreint le nombre de structures susceptibles de porter une démarche. À l'inverse, la GIRN, davantage centrée sur la stratégie, la gouvernance et la coordination, est accessible à une diversité plus large de porteurs de projet, tels que les parcs naturels régionaux ou d'autres structures intercommunales.

La volonté des élus a été identifiée comme un levier à l'émergence dans la section précédente : plusieurs freins peuvent à l'inverse expliquer leur réticence à s'engager dans des démarches GIRN et STePRiM. Une faible culture du risque et d'autres priorités territoriales sont les premières raisons d'un manque d'engagement des élus. D'autres réticences sont plus spécifiques. Mieux connaître les risques d'un territoire implique également de nouvelles responsabilités pour les collectivités. La réalisation de diagnostics, la cartographie des aléas ou encore l'inventaire des ouvrages de protection rendent plus difficile l'inaction et peuvent suggérer une obligation d'intervenir. Or, les collectivités ne disposent pas toujours des moyens techniques ou financiers nécessaires pour répondre aux besoins identifiés, notamment en matière d'entretien des ouvrages de protection – qui n'est pas financé par le FPRNM ou le FEDER Alpes. Dans ce contexte, les démarches de GIRN et STePRiM peuvent être considérées comme particulièrement engageantes, révélant des problèmes sans garantir les ressources nécessaires pour les résoudre. Cette perspective peut ainsi constituer un facteur de réticence pour les élus.

Ces freins agissent rarement de manière isolée : ils se cumulent et se renforcent parfois mutuellement, rendant l'engagement plus difficile. Face à ces différents freins, l'animation apparaît comme un levier essentiel. En favorisant les échanges entre territoires, l'accompagnement des porteurs de projet et l'appropriation progressive des démarches par les élus, elle contribue à lever une partie des obstacles identifiés.

Une carte illustrant la mise en œuvre des démarches GIRN et STePRiM, les territoires engagés et l'animation du réseau GIRN est disponible en Annexe 4, à la page 62.

3) L'animation comme levier clé

A travers la procédure d'évaluation, l'animation est rapidement apparue comme un élément central de la mise en œuvre des dispositifs GIRN et STePRiM. Elle est déterminante à plusieurs niveaux : elle favorise l'engagement de nouveaux territoires dans la démarche, permet aux chargés de mission d'échanger entre pairs, entretient la dynamique et l'engagement des élus, et contribue à la capitalisation des apprentissages locaux. Cette section débute par une explication du caractère essentiel de l'animation. Deux modalités d'animation sont ensuite comparées : le réseau GIRN animé par le PARN, et les Clubs STePRiM de la DREAL PACA et des DDT 04-05. Les recommandations relatives à l'animation sont présentées dans la [partie 6](#).

a. Le caractère essentiel de l'animation

Deux éléments illustrent le caractère essentiel de l'animation des politiques publiques et de la mise en réseau pour assurer la mise en œuvre effective de ce type de démarche.

Premièrement, la dimension de réseau constitue l'une des principales forces de la GIRN. Cet aspect est souligné de manière unanime par les chargés de mission, tant lors des entretiens individuels que lors du webinaire collectif organisé le 1^{er} avril 2026. Les financeurs publics de la GIRN (Commissariat de massif, Régions, Autorité de gestion du FEDER) ont également insisté, au cours des entretiens, sur son importance. Les échanges réguliers entre territoires favorisent l'apprentissage entre pairs, le partage d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et la résolution collective de difficultés communes. Au-delà des échanges techniques, le réseau permet de maintenir une dynamique collective autour de la gestion intégrée des risques, au sein d'une véritable « communauté de métier ».

Deuxièmement, le cas de la STePRiM montre combien la présence – ou l'absence – d'animation conditionne l'appropriation du dispositif par les territoires. La forte concentration des démarches dans les Hautes-Alpes s'explique en grande partie par l'existence d'une dynamique locale ancienne. Une collaboration durable entre les services de l'Etat, notamment entre la DDT et le service ONF-RTM, a joué un rôle déterminant dans la structuration et la diffusion du dispositif dans ce département des Alpes du Sud. Cette dynamique trouve son origine dans l'expérimentation PréGIPAM, portée à l'époque par l'engagement de Pierre-Yves Lecordix notamment (DDT adjoint dans les années 2010). Cet engagement a fortement contribué à l'émergence d'une véritable culture territoriale de la STePRiM et se traduit aujourd'hui par l'organisation annuelle de « clubs STePRiM », qui accompagnent les territoires dans la mise en œuvre de la démarche.

A l'inverse, en dehors de contextes bénéficiant d'une telle animation, la diffusion de la STePRiM demeure plus limitée et repose souvent sur l'initiative d'acteurs isolés.

L'exemple du seul STePRiM mis en œuvre dans les Pyrénées illustre cette situation : l'émergence de la démarche dans la Communauté de Communes des Pyrénées Haute Garonnaises est le fruit de l'initiative proactive d'une chargée de mission GEMAPI, qui a identifié l'intérêt d'élargir la gestion des risques à une approche multi-aléas. Elle a convaincu les élus de s'engager dans la démarche pour obtenir des financements et un chargé de mission dédié, élaboré la candidature à l'appel à projets STePRiM, et associé progressivement les services de l'Etat à la démarche. Ce type d'initiative demeure toutefois relativement isolé, comme en témoigne la répartition géographique actuelle des STePRiM (voir carte). De plus, la difficulté liée à cet isolement a été très clairement exprimée par ce territoire lors de son témoignage à l'occasion de la Journée Annuelle du PARN en décembre 2025, soulignant son besoin d'être intégré à un réseau.

b. Comparaison de deux modalités d'animation différentes

La GIRN et la STePRiM reposent sur des modalités d'animation sensiblement différentes, qui reflètent leur mode de gouvernance respectif. Dès 2009, l'animation du réseau GIRN a été intégrée aux missions du PARN, chargé d'assurer la coordination des territoires engagés dans la démarche. Les territoires engagés dans des démarches STePRiM (ou intéressés par ces démarches) sont aussi conviés aux événements organisés par le PARN. De son côté, la STePRiM s'inscrit dans une logique de déploiement plus descendante, pilotée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), qui s'appuie sur les DREAL puis sur les DDT pour diffuser le dispositif dans les départements de montagne. Son cahier des charges ne prévoit donc pas de dispositif d'animation spécifique. Les modalités d'accompagnement relèvent de l'initiative des services déconcentrés de l'Etat. En pratique, une véritable dynamique d'animation s'est surtout développée dans les Alpes du Sud, sous l'impulsion de la DREAL PACA et des DDT des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes, à travers l'organisation de clubs STePRiM régionaux et départementaux. Les chargés de mission des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes qui assistent à la fois aux événements du réseau GIRN et aux Clubs STePRiM témoignent de la complémentarité des démarches d'animation qui poursuivent des objectifs complémentaires.

L'animation portée par le PARN privilégie une logique de mise en réseau à l'échelle du massif alpin et de partage de connaissances, basée notamment sur deux temps forts dans l'année :

- Les Journées Annuelles, qui rassemblent les élus, les chargés de mission, les acteurs impliqués dans le réseau Science-Décision-Action (SDA) et les projets de coordination interrégionale soutenus par le programme FEDER, ainsi que les cofinanceurs afin de dresser un bilan collectif des démarches engagées et de définir les orientations futures ;

- Les Journées Techniques, qui réunissent chaque année les chargés de mission des territoires GIRN, des territoires STePRiM ainsi que des collectivités intéressées par ces démarches. Organisées autour de thématiques spécifiques, elles favorisent le partage de retours d'expérience et l'appropriation de connaissances scientifiques et techniques. Ce sont des moments de partage et de débats, visant à faire avancer collectivement les démarches de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes. Les éditions récentes ont notamment abordé l'assurabilité des risques naturels, les méthodes de télédétection, les seuils de risque acceptable et l'habitabilité des territoires alpins (2025), ou encore les relations entre risques naturels et tourisme, analysées à travers des retours d'expérience et des apports scientifiques et techniques (2024).

Les clubs STePRiM, organisés par la DREAL PACA et les DDT 04-05, répondent davantage à une logique d'accompagnement opérationnel. Les acteurs interrogés soulignent que les clubs STePRiM sont davantage orientés vers les questions techniques et opérationnelles rencontrées par les coordinateurs de projets. Ils offrent aux porteurs de projet un espace d'échange avec les services de l'État sur les aspects techniques, réglementaires et administratifs de la démarche. Au lancement de l'appel à projet, les chargés de mission pouvaient notamment échanger sur les difficultés au moment des dépôts et questionner directement l'autorité qui instruit le dossier. Ces rencontres remplissent également une fonction d'interface entre les territoires et l'administration centrale : elles permettent aux DDT et à la DREAL de faire remonter à la DGPR les difficultés rencontrées, les besoins d'évolution du dispositif et les retours d'expérience issus du terrain, tout en relayant auprès des collectivités les évolutions réglementaires, les orientations nationales et les principales actualités relatives au STePRiM.

Au-delà de leurs différences, ces deux modalités d'animation ont un point commun essentiel : elles favorisent la création d'un véritable réseau entre les porteurs de projet. Elles permettent aux territoires de suivre l'avancement des différentes démarches, de partager leurs expériences et d'identifier les interlocuteurs susceptibles de les accompagner sur des questions plus spécifiques. Les échanges noués lors de ces rencontres se prolongent ainsi souvent de manière informelle, au-delà des temps d'animation, renforçant les coopérations entre territoires. Cette dimension de réseau constitue d'ailleurs l'un des principaux effets mis en évidence par l'évaluation de la GIRN, comme le montre la partie suivante.

L'ANIMATION COMME LEVIER CLÉ

L'animation
est essentielle,
tout au long
du processus

1 Faire émerger les démarches



Information claire et accessible



Retours d'expérience
pour convaincre et rassurer



Accompagnement
au montage des dossiers

2 Faciliter leur mise en œuvre



Échanges entre chargés de mission



Partage d'expériences, échanges avec
des scientifiques et professionnels



Veille scientifique et technique

3 Entretenir la dynamique



Mobiliser les élus



Développer la culture du risque



Discuter des évolutions du dispositif



Capitaliser les apprentissages locaux

“ Ça fait plus de 15 ans
que ça existe, et les gens
sont toujours là.
Donc ils trouvent leur
compte dans le réseau.

— Financeur de la GIRN

À RETENIR



L'animation est nécessaire
à chaque étape. Elle favorise
l'émergence des démarches,
facilite leur mise en œuvre,
et entretient la dynamique
des territoires.

Deux modalités d'animation
existent aujourd'hui,
et cela doit être poursuivi.

MISE EN RÉSEAU ET ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL : DES MODALITÉS D'ANIMATION COMPLÉMENTAIRES

LE RESEAU GIRN ANIMÉ PAR LE PARN

JOURNÉES ANNUELLES

Rassemblent élus, chargés de mission
et partenaires pour **faire le bilan**
et **définir les orientations**.

JOURNÉES TECHNIQUES

Échanges thématiques entre
chargés de mission, **partage**
d'expériences et apports
scientifiques et techniques.

ÉVOLUTION

Dissolution de l'association
au 31 juillet 2026.

“ Quand le PARN réunit
tout le monde, il y a une vraie
interaction, une émulation
extrêmement intéressante
qui se fait.



LEUR POINT COMMUN : CRÉATION D'UN VÉRITABLE RÉSEAU ENTRE LES PORTEURS DE PROJET

- ✓ Suivre l'avancement des démarches
- ✓ Partager expériences et bonnes pratiques
- ✓ Identifier les bons interlocuteurs
- ✓ Renforcer les coopérations

LES CLUBS STePRiM RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL

Espace d'échange sur les questions
techniques, réglementaires et
administratives.

INTERFACE AVEC L'ADMINISTRATION CENTRALE

Remontée des difficultés et besoins
à la DGPR et relais des évolutions et
actualités du dispositif.

“ Le rôle d'animation
de la DDT sur les STePRiM
est primordial

Partie 5. Evaluation des effets et des limites

Les territoires engagés dans une démarche GIRN mettent en œuvre une grande diversité d'actions, adaptées à leurs besoins et spécificités locales. La démarche repose tout d'abord sur la réalisation d'un Profil de Risque Territorial (PRT), qui sert de base à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle. Cette stratégie se décline en un programme d'actions couvrant des domaines variés : développement de la culture du risque, amélioration de la gestion crise, renforcement de la connaissance des risques à travers des inventaires ou des cartographies, ou encore amélioration de la gouvernance. Ces réalisations constituent les productions directes de la démarche dans chacun des territoires.

L'évaluation met en évidence des effets qui dépassent ces actions locales concrètes. Au-delà des livrables et des projets mis en œuvre à l'échelle locale, la GIRN transforme progressivement l'organisation territoriale de la gestion des risques, les relations entre acteurs et les capacités d'action des collectivités. Ce sont ces effets qui sont présentés dans la partie suivante, suivis des limites du dispositif et des difficultés que rencontrent les chargés de mission lors de la mise en œuvre.

Dans la logique de comparaison entre la GIRN et la STePRiM adoptée tout au long de ce rapport, les forces et faiblesses des deux dispositifs sont ensuite présentées, complétées par des exemples d'articulation des deux dispositifs.

1) Effets de la GIRN

- **Reconnaissance de l'intercommunalité comme acteur légitime**

Le premier effet identifié est la reconnaissance de l'intercommunalité comme un acteur légitime de la gestion des risques naturels. Historiquement, cette compétence relève principalement des communes et de l'Etat. La GIRN contribue à faire émerger l'échelle intercommunale comme un niveau pertinent de coordination, notamment grâce à la création de postes dédiés à la gestion des risques. Cette ingénierie territoriale constitue un facteur essentiel à la légitimation : en disposant d'un interlocuteur identifié, les collectivités acquièrent progressivement une visibilité et une crédibilité sur ces enjeux. Plusieurs personnes interrogées soulignent que la démarche GIRN s'incarne avant tout dans son chargé de mission. Cette « personnification » de la GIRN facilite son identification par les acteurs locaux, qui savent vers qui se tourner lorsqu'une question liée aux risques se pose.

Une importante évolution est à noter : la loi Matras (2021) a donné une partie de la compétence de gestion des risques aux EPCI, avec l'instauration des PICS. La GIRN contribue maintenant à conforter cette compétence réglementaire, en s'inscrivant dans une évolution institutionnelle qu'elle avait contribué à amorcer à l'échelle alpine.

- **Ingénierie territoriale dédiée et rôle d'animation**

Cette reconnaissance permet ensuite le développement d'un véritable rôle d'animation territoriale. Les porteurs de projet peuvent alors accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires, notamment aujourd'hui l'élaboration des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS), et apporter un appui méthodologique. Ils jouent également un rôle d'interface entre les différents acteurs locaux concernés par la gestion des risques, et peuvent faire le lien avec les services de l'Etat, les gestionnaires d'infrastructures ou encore des chercheurs ou bureaux d'étude. Comme le résume l'un des chargés de mission interrogés : « On ne devient pas expert, on devient juste expert de la mise en relation et d'une facilité d'intervention au niveau local. » Dans cette perspective, plusieurs acteurs considèrent que la réussite d'une démarche GIRN se mesure au moment où les partenaires sollicitent spontanément le chargé de mission, signe que celui-ci est devenu un interlocuteur reconnu au sein du territoire.

- **Culture du risque renforcée**

S'adressant à l'ensemble des acteurs du territoire, des professionnels de la gestion des risques aux habitants en passant par les élus et les populations touristiques, la GIRN rend possible une progression de la culture du risque, favorisée notamment par des actions spécifiques de sensibilisation, les formations et les exercices de gestion de crise. Cette montée en compétence – des élus notamment – facilite progressivement l'intégration des enjeux liés aux risques naturels dans les politiques locales et contribue à diffuser une approche davantage transversale de leur gestion.

- **La force d'un réseau**

La dynamique GIRN est renforcée par l'appartenance à un réseau de territoires. Les échanges réguliers organisés dans le cadre de la GIRN permettent aux porteurs de projet de partager leurs expériences, de bénéficier de retours d'expérience d'autres territoires et de construire des relations de confiance qui perdurent au-delà des rencontres formelles. Ce réseau constitue aujourd'hui le noyau d'une « communauté de métier », qui fait selon les professionnels interrogés défaut dans le domaine des risques naturels en montagne. L'intégration à cette communauté d'acteurs apparaît comme un effet à part entière de la démarche, en renforçant les capacités collectives d'apprentissage, de coopération et d'innovation des territoires alpins.

Focus : Quelle intégration de la GIRN dans les territoires ?

Une des hypothèses formulées au début de l'évaluation était que l'étape suivante de la GIRN était d'évoluer d'un projet spécifique à la gestion des risques vers une composante transversale de l'ensemble des politiques territoriales. La question posée était : « Comment, et dans quelles limites, a-t-elle évolué d'expérimentation innovante à des projets de territoire intégrant de façon systémique les risques naturels dans un contexte changeant ? »

L'analyse de l'historique de la démarche montre que cette ambition était présente dès son origine. La GIRN a en effet été conçue comme un outil permettant d'élaborer une stratégie de gestion des risques cohérente avec le projet de territoire et intégrée à une vision de développement à long terme, en lien avec les actions du Commissariat de massif des Alpes. Plusieurs chargés de mission interrogés soulignent aussi que s'engager dans une démarche GIRN revient à faire entrer la gestion des risques dans le projet de territoire. Au sein des Parcs naturels régionaux, par exemple, cette intégration peut se traduire par l'inscription des enjeux de gestion des risques naturels dans la charte du Parc, ou dans le projet de territoire.

L'évaluation conduit ainsi moins à s'interroger sur les objectifs poursuivis que sur leur traduction concrète dans l'organisation des collectivités. Les résultats montrent des situations contrastées. De manière générale, la démarche reste largement incarnée par le chargé de mission GIRN, qui assure le pilotage et constitue le point d'entrée sur ces questions. Toutefois, des collaborations interservices existent dont les modalités et degrés de développement varient selon les collectivités. Les liens avec les services en charge de l'aménagement illustrent bien cette diversité. A Grenoble-Alpes Métropole, où la GIRN est portée par la Mission Risques, le service Aménagement a été associé lors de la première programmation, recevant directement des financements FEDER pour certaines actions, ainsi que le service Gestion territoriale de l'eau (GEMAPI). A la Communauté de communes du Briançonnais, la chargée de mission GIRN contribue lors de l'instruction des documents d'urbanisme (SCoT, PLU). A l'inverse, d'autres chargés de mission indiquent n'avoir que très peu, voire aucun échange avec les services d'aménagement. La gouvernance des risques devient plus partagée avec la GIRN, mais chaque territoire traduit les objectifs de manière propre, en fonction de l'historique de son organisation et des ressources propres. Il faut étudier chaque territoire en détail pour bien comprendre comment la GIRN l'a modifié.

Malgré ces différences, l'évaluation met en évidence l'émergence progressive de dynamiques plus transversales. Certaines thématiques, comme les liens entre risques naturels et tourisme, mobilisent désormais plusieurs services et favorisent une approche moins sectorielle. Une volonté de poursuivre ce développement a été exprimée par plusieurs chargés de mission, ainsi que par certains financeurs qui voient la pertinence de la GIRN pour sortir des silos. Il faut encore davantage lier les enjeux économie et risques, ou mobilités et risques.

2) Limites du dispositif et difficultés rencontrées par les chargés de mission GIRN

- Des dispositifs administratifs complexes

La principale limite identifiée au cours de l'évaluation fait largement consensus parmi les personnes interrogées, en particulier les chargés de mission : il s'agit de la complexité administrative des dispositifs. Les procédures associées aux financements européens (FEDER Alpes) sont particulièrement lourdes, tant pour le montage des dossiers que pour leur suivi administratif et financier. Cela est amplifié par le recours aux cofinancements – nécessaires pour limiter la part d'auto-financement – car chaque financeur a son propre calendrier, ses propres règles d'éligibilité et ses propres procédures. Par conséquent, une part importante du temps des chargés de mission est dédiée à la gestion administrative et financière des projets, au détriment de l'animation territoriale.

- Une démarche qui doit s'inscrire dans la durée

Cette complexité administrative contribue à allonger des démarches qui s'inscrivent déjà, par nature, dans un temps long. Les chargés de mission soulignent que la durée nécessaire pour faire émerger et consolider une démarche GIRN est souvent sous-estimée. Cette temporalité s'explique notamment par la nature même de la démarche : parce qu'elle repose sur la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des acteurs, elle suppose un travail progressif de construction de relations. Les chargés de mission insistent ainsi sur le temps nécessaire pour se faire connaître, instaurer une relation de confiance avec les élus et les partenaires, comprendre les spécificités du territoire et être progressivement identifiés comme des interlocuteurs légitimes en matière de gestion des risques. Plusieurs d'entre eux estiment que les premières années sont largement consacrées à ce travail d'animation, indispensable avant que la démarche ne produise pleinement ses effets.

- Les collectivités n'ont pas forcément les moyens d'agir : notamment pour l'entretien des ouvrages de protection

Au-delà de ces difficultés, plusieurs limites concernent les effets induits par la production de nouvelles connaissances. La réalisation de diagnostics, la cartographie des aléas ou l'inventaire des ouvrages de protection permettent une meilleure connaissance des risques, mais font également émerger de nouvelles responsabilités pour les collectivités. Or, les dispositifs actuels financent difficilement certaines suites opérationnelles, notamment l'entretien des ouvrages de protection, qui n'est pris en charge ni par le FEDER Alpes, ni par le Fonds Barnier (STePRiM). Certains acteurs

soulignent ainsi qu'il peut exister une forme de paradoxe : mieux connaître les risques peut conduire à révéler des besoins pour lesquels il est difficile de répondre, fautes de moyens. Les responsabilités que les nouvelles connaissances (notamment les cartographies) créent chez les élus rend aussi ces derniers réticents à les produire (voir [page 34](#)).

3) Forces et faiblesses de la GIRN et de la STePRiM : des dispositifs complémentaires

Comme présenté dans la [partie 3](#), la GIRN et la STePRiM sont issues de trajectoires historiques proches, mais répondent à des logiques d'action publique différentes. Cette distinction se retrouve dans leurs cahiers des charges respectifs. La GIRN privilégie une approche relativement souple, fondée sur la gouvernance territoriale, l'innovation et la construction de stratégies adaptées aux spécificités et besoins locaux. La STePRiM constitue un instrument plus structuré, porté par l'Etat, qui vise à garantir une programmation cohérente des actions de prévention autour d'un cadre national commun.

Les différences entre les deux dispositifs tiennent également aux mécanismes de financements sur lesquels ils s'appuient. Le FEDER, mobilisé pour la GIRN, et le Fonds Barnier (FPRNM), mobilisé pour les STePRiM, ne financent pas les mêmes catégories d'actions. Le FPRNM permet de « soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs ». Il permet notamment de financer les études et les travaux de prévention, en particulier les ouvrages de protection, dans une logique d'investissement. A l'inverse, le FEDER ne finance pas de travaux, à l'exception des solutions fondées sur la nature (SFN) ; mais soutient des actions relatives à l'amélioration de la gestion de crise, un volet non couvert par le FPRNM alors même qu'il constitue l'un des piliers de la gestion intégrée des risques naturels.

Les dispositifs apparaissent ainsi complémentaires. Plusieurs acteurs interrogés soulignent que le cahier des charges de la STePRiM, bien que garant d'une certaine cohérence, laisse une marge d'adaptation relativement limitée aux spécificités locales, qui sont fortes dans les territoires de montagne. Son articulation avec les critères d'éligibilité du Fonds Barnier peut également constituer un facteur de blocage dans certains territoires. À l'inverse, la GIRN offre une plus grande souplesse, mais ne permet pas de financer les travaux de protection, qui représentent souvent une attente des collectivités et une ligne budgétaire importante. Les deux dispositifs répondent ainsi à des besoins différents, sans que l'un puisse véritablement se substituer à l'autre.

Focus : Cinq exemples d'articulation entre la GIRN et la STePRiM

À ce jour, cinq territoires des Alpes du Sud (dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes) mettent simultanément en œuvre une démarche GIRN et une STePRiM. L'analyse de ces expériences montre qu'il n'existe pas de modèle unique d'articulation ; chaque territoire adapte les deux dispositifs à son contexte, à ses besoins et aux opportunités de financement. Ces articulations permettent de mobiliser des financements complémentaires, de bénéficier de modalités d'accompagnement différentes et, plus largement, de construire des stratégies territoriales de gestion des risques plus complètes.

Dans la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), la GIRN a précédé la STePRiM. Aujourd'hui, la collectivité présente principalement sa démarche sous l'angle de la STePRiM, dont elle applique la méthodologie. Les financements FEDER de la GIRN peuvent soit cofinancer des actions soutenues par le Fonds Barnier (par exemple à hauteur de 50% par le Fonds Barnier et 30% par le FEDER), soit financer des actions non éligibles au Fonds Barnier, en complément d'autres financeurs tels que la Région. Pour chacun des axes d'action, les répartitions entre les différents financements sont différentes (voir Figure 3.) : cette répartition, propre à la CCVUSP, leur permet de tirer parti des forces des deux dispositifs de financement pour construire leur stratégie. La distinction entre les deux démarches devient parfois peu visible, traduisant une forte intégration des outils.

		FEDER	FPRNM	Région Sud	Auto-financement CCVUSP
Axe 0	Animation et pilotage	35	35	9	21
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	35	44	1	20
Axe 2	Prévision et surveillance	32	48	0	20
Axe 3	Alerte et gestion de crise	60	0	20	20
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité et travaux	43	24	6	27

Figure 3. Répartition en pourcentage des financements par cofinanceur pour chaque axe du Programme d'Études Préalables de la CCVUSP, d'après la présentation en comité de pilotage de juin 2026.

La Communauté de communes du Briançonnais (CCB) illustre une trajectoire différente. Le territoire a d'abord bénéficié d'une démarche GIRN, portée par le PETR du Briançonnais entre 2010 et 2019, qui a permis de structurer une gouvernance locale et un réseau d'acteurs. La STePRiM engagée par la CCB ne découle toutefois pas directement de cette démarche : elle trouve son origine dans les crues torrentielles des 1er et 2 juillet 2019 dans la vallée de la Clarée. Lors de la phase d'intention, certaines actions de l'ancienne GIRN ont été reprises et complétées par une nouvelle GIRN, mise en œuvre à partir de 2021 afin de mobiliser les financements FEDER sur des actions non couvertes par le FPRNM. Cette GIRN est aujourd'hui achevée, tandis que la CCB poursuit la mise en œuvre de sa STePRiM.

Le cas de la CCB est intéressant à comparer à celui de son voisin, le Parc naturel régional du Queyras dont la démarche de GIRN est aussi une suite de la GIRN du PETR du Briançonnais. Quand le PETR a mis fin à sa GIRN, le Parc a directement repris et prolongé certaines actions engagées. La chargée de mission PAPI du Parc a assuré cette continuité en intégrant la GIRN à ses missions, poursuivant ainsi les démarches de gestion intégrée engagées à la fois dans le cadre du PAPI et de la GIRN.

Enfin, les autres territoires étudiés confirment la diversité des trajectoires et des articulations possibles. Les communautés de communes Serre-Ponçon et Serre-Ponçon Val d'Avance mobilisent la GIRN en complément de leurs STePRiM. Dans les Alpes-Maritimes, la GIRN portée par le SMIAGE a, dans le contexte de l'après-tempête Alex, permis le lancement d'une STePRiM opérationnelle sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF). Les acquis de la GIRN ont permis de s'affranchir de l'étape du Programme d'Etudes Préalables (PEP) et de répondre plus rapidement à l'urgence de la situation et au besoin de reconstruction.

Au-delà de ces expériences, l'évaluation met toutefois en évidence un frein important à cette articulation. Les échanges entre les acteurs de la GIRN et ceux de la STePRiM demeurent encore limités dans certains territoires alpins. Plusieurs services départementaux de l'État connaissent peu les démarches GIRN conduites sur leur territoire, malgré les efforts du PARN pour intégrer ces services dans les rencontres du réseau ; un constat qui peut aussi venir d'un manque de proactivité des territoires porteurs de GIRN vers les DDT. Cette faible interconnaissance limite les possibilités de complémentarité entre les dispositifs. Les territoires des Alpes du Sud, où l'animation des Clubs STePRiM favorise les échanges entre collectivités et services de l'État (voir partie X), montrent au contraire qu'un dialogue plus structuré constitue un levier important pour développer des stratégies réellement intégrées.

FORCES ET FAIBLESSES DE LA GIRN

Mise en perspective avec la STePRiM

LES FORCES DE LA GIRN



1

DES ACTIONS CONCRÈTES LOCALES

Culture du risque, gestion de crise, connaissance, gouvernance...



3

RÔLE D'ANIMATION TERRITORIALE

Accompagnement des communes, interface, mise en relation, appui méthodologique.



2

RECONNAISSANCE DE L'INTERCOMMUNALITÉ COMME ACTEUR LÉGITIME

Ingénierie territoriale dédiée
Interlocuteur identifié :
le chargé de mission au cœur de la démarche



4

CULTURE DU RISQUE ET MONTÉE EN COMPÉTENCE

Sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, formations, exercices, montée en compétence des élus.



5

FAIRE PARTIE D'UN RÉSEAU RENFORCE LA DYNAMIQUE GIRN



LES LIMITES

1

Complexité administrative des dispositifs

2

Une démarche qui doit s'inscrire dans la durée

3

Des moyens humains et financiers parfois insuffisants

4

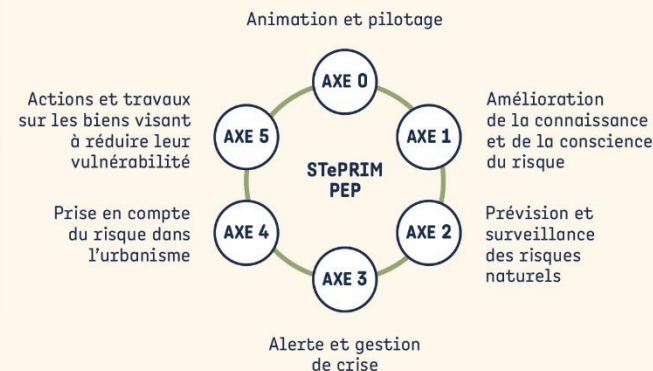
Après les diagnostics, les collectivités n'ont pas forcément les moyens d'agir : notamment pour l'entretien des ouvrages de protection

+

Le travail partenarial entre territoires, financeurs et têtes de réseau doit être poursuivi

UN EXEMPLE D'ARTICULATION ENTRE LA GIRN ET LA STePRiM

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) :
un programme d'actions financé par le FEDER, le FPRNM,
la Région Sud et le Parc national du Mercantour



POUR ALLER + LOIN

IL EST POSSIBLE D'INTÉGRER D'AVANTAGE LA GESTION DES RISQUES AUX AUTRES POLITIQUES TERRITORIALES.

Des collaborations interservices existent mais dont les modalités et degrés de développement varient selon les collectivités. Les dynamiques transversales sont en progression, avec une meilleure intégration des enjeux économiques (relatifs au tourisme par exemple, mais aussi à l'agriculture, la filière forêt-bois, etc.) ou encore des enjeux de mobilité.

Partie 6. Conclusions et recommandations

Il est pertinent de poursuivre et consolider les démarches de gestion intégrée des risques naturels dans les territoires alpins

L'évaluation de la GIRN a confirmé la pertinence des démarches de gestion intégrée dans les territoires alpins, tout en montrant que leur pérennité n'est jamais acquise. À une exception près, l'ensemble des chargés de mission interrogés, ainsi que les financeurs, reconnaissent la valeur ajoutée de la GIRN. Ces démarches répondent aux besoins et aux attentes des acteurs locaux, et permettent l'accès à un financement pour développer une ingénierie territoriale et une gouvernance partagée de la gestion des risques. Toutefois, un territoire qui entame une démarche de GIRN ne la poursuit pas forcément. La pérennité dépend fortement de la capacité à proposer de nouvelles actions, de nouvelles thématiques et à animer le réseau local d'acteurs, dans un contexte contraint où les priorités territoriales sont multiples et mouvantes. Ainsi, il faut toujours consolider les démarches en cours, à l'échelle de la collectivité territoriale ainsi qu'à l'échelle des Alpes.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre et de consolider les démarches de gestion intégrée des risques naturels dans les territoires alpins, en s'appuyant sur la gestion intégrée comme levier de gouvernance territoriale, et sur l'animation de réseau comme moteur de la dynamique.

Trois éléments semblent clé pour cette consolidation :

- Les démarches de gestion intégrée ne peuvent pas se poursuivre sans le maintien de la reconnaissance institutionnelle dans les politiques publiques et les dispositifs de financement, notamment à travers le futur appel à projets FEDER ou le Plan d'Adaptation au Changement Climatique du massif des Alpes (voir Recommandation 1) ;
- Le maintien d'une animation territoriale dédiée est central voir Recommandation 4) ;
- L'amplification du travail partenarial entre les territoires, les financeurs et les têtes de réseau doit se poursuivre et se renforcer (voir Recommandation 3).

Recommandation 1 : Maintenir la reconnaissance institutionnelle de la gestion intégrée des risques naturels dans les politiques publiques et les dispositifs de financement, notamment à travers la prochaine programmation FEDER ou la mise en œuvre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du massif des Alpes.

Faciliter l'articulation entre la GIRN et la STePRiM permettrait de tirer parti de leurs complémentarités

Les résultats de cette étude montrent que la GIRN et la STePRiM répondent à des objectifs complémentaires. La GIRN favorise l'animation territoriale, la gouvernance et l'innovation, tandis que la STePRiM constitue un cadre structurant pour la programmation des actions de prévention et le financement des études et des travaux. Lorsqu'elles sont articulées de manière cohérente, ces deux démarches permettent aux collectivités de construire une stratégie d'autant plus complète et intégrée et de mobiliser des financements complémentaires.

Afin de faciliter cette articulation, deux pistes peuvent être envisagées. La synthèse de ce rapport constitue une première ressource à destination des collectivités, en clarifiant les spécificités, les complémentarités et les possibilités d'articulation entre la GIRN et la STePRiM. Elle gagnerait à être complétée par l'élaboration d'un guide plus opérationnel (voir Recommandation 2), détaillant les modalités de financement des différentes actions, et explicitant les critères d'éligibilité des principaux dispositifs mobilisables (FEDER, FPRNM et autres co-financements).

Au-delà des outils d'information, cette articulation suppose également de renforcer les échanges entre les différents acteurs impliqués dans les deux dispositifs (voir Recommandation 3). Les entretiens montrent en effet que les services de l'Etat – et les financeurs plus généralement – ne disposent pas tous d'une connaissance suffisante des dispositifs existants sur leur territoire, et de leurs complémentarités. Les échanges engagés lors de la réunion interservices organisée par le Commissariat de massif le 1er juin montrent qu'une meilleure interconnaissance est possible et constitue un levier pour améliorer la cohérence des dispositifs et l'accompagnement des collectivités.

Recommandation 2 : Elaborer un guide opérationnel, présentant les modalités d'articulation entre la GIRN et la STePRiM, les financements mobilisables pour les différentes actions, et les critères d'éligibilité des principaux dispositifs (FEDER, FPRNM et co-financements).

Recommandation 3 : Renforcer le travail partenarial entre les financeurs, les services de l'Etat et les têtes de réseau pour faciliter l'articulation entre la GIRN et la STePRiM et assurer un accompagnement cohérent des territoires.

Le contexte actuel permet de repenser l'animation des dispositifs, dont le caractère essentiel est réaffirmé

L'évaluation montre que l'animation est essentielle dans les démarches de gestion intégrée des risques naturels, qu'il s'agisse de la GIRN ou de la STePRiM. Elle favorise l'émergence des démarches, facilite leur mise en œuvre, et entretient la dynamique des territoires. Ce constat contraste avec les moyens aujourd'hui consacrés à cette fonction, qui apparaissent insuffisants au regard des besoins exprimés par les acteurs.

La disparition du PARN constitue un moment charnière. Elle invite à repenser les modalités d'animation tout en veillant à préserver les fonctions qui font aujourd'hui la valeur ajoutée du réseau. Les échanges conduits lors de l'atelier des Journées Techniques du 19 juin 2026 confirment que les besoins des territoires dépassent largement la seule organisation de rencontres. Les participants ont insisté sur la nécessité de maintenir un pilotage identifié, capable d'assurer la diffusion d'une information claire et actualisée, la capitalisation des retours d'expérience, l'animation d'une communauté professionnelle, une veille scientifique et technique ainsi qu'un accompagnement des nouveaux territoires. Les rencontres en présentiel, complétées par des outils numériques collaboratifs, demeurent également considérées comme indispensables.

Différents scénarios peuvent être envisagés : une animation portée par une structure associative, par les financeurs, par les services de l'État, ou encore un modèle partagé, voire tournant entre les territoires. Le choix de l'opérateur n'est toutefois pas neutre, car il conditionne la posture de l'animation et la nature des relations entretenues avec les porteurs de projets. Une animation assurée par les services de l'État répond davantage à une logique institutionnelle et réglementaire, tandis qu'une structure associative ou un réseau de territoires peut favoriser une posture plus neutre, propice aux échanges entre pairs et au partage d'expériences. Au-delà du modèle retenu, l'enjeu principal réside dans la préservation des fonctions essentielles de l'animation : mise en réseau, accompagnement des territoires, capitalisation et partage des retours d'expérience, veille scientifique et technique, et interface entre les différents acteurs.

La complémentarité actuelle entre le réseau GIRN et les clubs STePRiM dans les Alpes du Sud est intéressante. Le premier suit une logique de mise en réseau à l'échelle du massif alpin, de partage de connaissances et de définition collective des orientations futures, et le second favorise un accompagnement opérationnel et des échanges directs entre territoires et services de l'État. Ils remplissent ainsi des fonctions complémentaires, et il est recommandé de diffuser cela dans les autres territoires de montagne, au-delà des Alpes du Sud.

Recommandation 4 : Pérenniser une animation dédiée aux démarches de gestion intégrée des risques naturels, en lui donnant les moyens – notamment financiers – d’assurer la mise en réseau des territoires, la capitalisation des retours d’expérience, la veille scientifique et technique, et l’accompagnement des porteurs de projets.

Pour aller plus loin, il est possible d’intégrer davantage la gestion des risques aux autres politiques territoriales

Parmi les possibles évolutions de la GIRN, une perspective est partagée par certains financeurs et par le PARN : intégrer la GIRN aux autres enjeux du territoire. Certains formulent cette évolution en utilisant le concept des « silos » : il faut que la GIRN s’affranchisse davantage des silos et aille au-delà d’une action sur les risques naturels. Il s’agit de lier les enjeux économiques (relatifs au tourisme par exemple, mais aussi à l’agriculture, la filière forêt-bois, etc.) et la gestion des risques, ou encore la mobilité et la gestion des risques. D’autres expriment la perspective de développer la GIRN comme outil de gestion intégrée des territoires de montagne, en incitant les porteurs d’autres projets FEDER Alpes (sur le tourisme, l’économie, la forêt ou la mobilité) à intégrer une action « Gestion des risques » dans leur programme ; et inversement à intégrer ces thématiques aux démarches de GIRN.

L’analyse de l’historique de la GIRN a permis de mettre en lumière que cela rejoint l’objectif initial de la GIRN : intégrer les actions de gestion des risques à une vision du territoire de long terme. Aujourd’hui, cela entre pleinement en résonance avec les débats sur l’habitabilité des territoires alpins dans un contexte de changement climatique.

Des actions vont déjà en ce sens, sous la forme par exemple d’information préventive spécifique auprès des publics touristiques, ou de l’étude de la vulnérabilité des réseaux. Mais elles demeurent ponctuelles, et l’enjeu est désormais de systématiser cette approche multi-enjeux, notamment en renforçant les liens entre les démarches GIRN et les autres dispositifs de développement territorial du massif alpin, tels que les Espaces Valléens. Une telle évolution contribuerait à faire de la gestion des risques une composante transversale des politiques d’aménagement et d’adaptation des territoires de montagne.

Recommandation 5 : Favoriser une meilleure intégration entre les démarches de gestion des risques naturels et les autres politiques territoriales (tourisme, mobilité, aménagement, adaptation au changement climatique), afin de construire des stratégies territoriales véritablement intégrées.

Perspectives d'approfondissement

Cette évaluation a permis de porter un regard transversal sur près de vingt années de mise en œuvre de la GIRN et d'en dégager une analyse des effets et limites du dispositif. Les contraintes temporelles – six mois d'étude – ainsi que le contexte particulier des élections municipales et de la dissolution du PARN ont conduit à privilégier une analyse d'ensemble et une comparaison avec la STePRiM à l'approfondissement des études de cas dans les territoires.

Il serait pertinent de poursuivre l'étude des effets de la GIRN dans les territoires. Plusieurs études de cas ont été réalisées au cours de cette évaluation, mais une comparaison plus systématique entre territoires engagés dans une démarche de GIRN et territoires non engagés permettrait de mieux identifier les effets propres du dispositif ainsi que les freins à son émergence. De même, malgré plusieurs tentatives, les élus ont été relativement peu représentés dans les entretiens. Leurs points de vue mériteraient d'être davantage documentés, de même que ceux des techniciens et élus de territoires non engagés dans une démarche GIRN ou STePRiM.

L'échelle européenne pourrait aussi être étudiée davantage. Alors que la France assurera la présidence de la SUERA en 2027, une comparaison avec les démarches développées dans les autres pays alpins permettrait de mieux comprendre les spécificités des dispositifs français, d'identifier ce qui pourrait être diffusé aux territoires européens, ainsi que d'éventuelles sources d'inspiration pour les territoires français.

Ces perspectives montrent que cette évaluation constitue moins un point final qu'une étape dans la réflexion sur l'évolution des démarches de gestion intégrée des risques naturels. Elles ouvrent de nouvelles pistes de recherche et d'action, dans un contexte où les enjeux de résilience des territoires de montagne ne cessent de se renforcer.

Bibliographie

Documents de référence (GIRN et STePRiM)

Ministère de la Transition écologique. (2023). *Cahier des charges STePRiM 2023*. Disponible en ligne : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/MAJ%20CC%20STePRiM%20_2023%282%29.pdf (consulté le 21 juillet 2026).

PARN. (2014). *Cadre de référence de la gestion intégrée des risques naturels (GIRN)*. Disponible en ligne : https://risknat.org/wp-content/uploads/2021/08/Cadre-reference_GIRN_122014-1.pdf (consulté le 21 juillet 2026).

Site internet du PARN et pages de référence

Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) – PARN – Risknat (s. d.). Disponible en ligne : <https://risknat.org/> (consulté le 21 juillet 2026).

Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) (2025) *Capitalisation et valorisation de l'opération GIRN-Alpes*. Disponible en ligne : <https://risknat.org/girn/capitalisation-et-valorisation-de-loperation-girn-alpes/> (consulté le 21 juillet 2026).

Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) (2026) *Coordination et animation de l'opération GIRN-Alpes*. Disponible en ligne : <https://risknat.org/girn/animation-du-reseau/> (consulté le 21 juillet 2026).

Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) (s. d.) *GIRN-Alpes – Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes*. Disponible en ligne : <https://risknat.org/girn/> (consulté le 21 juillet 2026).

Ressources en ligne

ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (s.d.) *Commissariat du massif des Alpes*. Disponible en ligne : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-des-massifs/commissariat-du-massif-des-alpes> (consulté le 21 juillet 2026).

Europe en Région Sud (2026) *Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels*. Disponible en ligne : <https://europe.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/projets/detail/encourager-la->

[resilience-des-territoires-et-la-protection-des-populations-face-aux-risques-naturels-2](#) (consulté le 21 juillet 2026).

Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement (2024) *Prévention des risques majeurs*. Disponible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-risques-majeurs> (consulté le 21 juillet 2026).

ONF (2025) *Revues 2025 des phénomènes d'origine glaciaire et périglaciaire*. Disponible en ligne : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/enjeux-foret/restauration-terrains-montagne/+12d56::revues-annuelles-alpes-phenomenes-glaciaire-periglaciaire.html> (consulté le 27 juillet 2026).

Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (s.d.) *Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique* (PACC) du massif alpin. Disponible en ligne : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Plan-strategique-d-Adaptation-au-Changement-Climatique-PACC-du-massif-alpin> (consulté le 26 avril 2026).

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) (s.d.) *Disaster risk management*. Disponible en ligne : <https://www.undrr.org/terminology/disaster-risk-management> (consulté le 21 juillet 2026).

Vie publique (2022) *L'évaluation des politiques publiques : un instrument au service de la réforme de l'État*. Disponible en ligne : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/21987-evaluation-des-politiques-publiques-instrument-de-la-reforme-de-letat> (consulté le 27 juin 2026).

Publications scientifiques et rapports institutionnels

Assemblée générale des Nations Unies (2016) Rapport du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Disponible en ligne : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n16/410/24/pdf/n1641024.pdf> (consulté le 21 juillet 2026).

Baumgartner, F. R. et al. (2018) 'Punctuated Equilibrium Theory: Explaining Stability and Change in Public Policymaking', dans Weible, C.M., Sabatier, P.A., *Theories of the Policy Process*. Disponible sur : ProQuest Ebook Central (consulté le 21 juillet 2026).

Boudières, V. (2007) De la gestion des risques, aux risques de la gestion : Approche endogène du risque dans les territoires touristiques de montagne. *Géocarrefour : revue de géographie de Lyon*. 82 (1–2), p. 43–50. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/1448> (consulté le 21 juillet 2026).

Carney, P. (2019) 'Chapter 2 What is policy and policymaking?', in *Understanding Public Policy: Theories and Issues*. Second edition. London: Bloomsbury Publishing. Disponible en ligne : <https://paulcairney.wordpress.com/wp-content/uploads/2019/03/chapter-2-upp-2nd-ed-8.3.19.pdf> (consulté le 27 juillet 2026).

Hall, P. A. (1993) Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*. 25(3), p. 275–296. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.2307/422246> (consulté le 26 avril 2026).

Hock et al. (2019) *Chapter 2: High Mountain Areas – Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*. (n.d.). Disponible en ligne : <https://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-2/> (Consulté le 26 avril 2026)

Jacquemart, M. et al. (2024) Detecting the impact of climate change on alpine mass movements in observational records from the European Alps. *Earth-science reviews*, 258. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1016/j.earscirev.2024.104886> (Consulté le 21 juillet 2026).

Jones, C.O. (1970) *An Introduction to the Study of Public Policy*. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company.

Kingdon, J. W. (1984) *Agendas, alternatives, and public policies*. Boston, Mass: Little, Brown.

PLANAT (2008) *Rapport d'activité 2004-2007 (allemand). Ein Jahrzehnt im Dienst des Risikomanagements*. Disponible en ligne : https://www.planat.ch/fileadmin/Publikationen/T%C3%A4tigkeitsberichte/PLANAT_TB_2004_-_2007_-_Ein_Jahrzehnt_im_Dienst.pdf (consulté le 27 juillet 2026).

PLANAT (2018) *Stratégie 2018 Gestion des risques liés aux dangers naturels*. Disponible en ligne : https://www.planat.ch/fileadmin/Publikationen/Strategie_2018/Gestion_des_risques_li%C3%A9s_aux_dangers_naturels.pdf (consulté le 27 juillet 2026).

Pierson, P. (2000) Increasing returns, path dependence, and the study of politics. *The American political science review*. 94(2), p. 251–267.

Reghezza-Zitt, M. (2015) Territorialiser ou ne pas territorialiser le risque et l'incertitude : La gestion territorialisée à l'épreuve du risque d'inondation en Île-de-France. *L'espace politique*. 26. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3543> (consulté le 21 juillet 2026).

Ridde, V. et al. (2023) *Les études de cas*. LIEPP Fiche méthodologique n°11. Disponible via HAL : <hal-04102951> (consulté le 27 juillet 2026).

May 2023CCSD.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR) (2009) Terminologie pour la Prévention des risques de catastrophe. Disponible en ligne : https://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf (consulté le 21 juillet 2026).

Textes de loi

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1) (2026). Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043956924/> (consulté le 21 juillet 2026).

Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (2022). Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000317293> (consulté le 21 juillet 2026).

Sources audiovisuelles

Charensol, G., et Coeur, D. (réal). (2013) *La Gestion intégrée des risques naturels. Des hommes, des territoires, des risques* [Documentaire vidéo]. Gap : La Cinémathèque d'Images de Montagne.

Annexe 1. Liste des entretiens réalisés

	Catégorie	Structure	Nom	Prénom	Date	Commentaires
1	Territoires	<u>Avant</u> PETR Briançonnais	CREVOLIN	Amandine	09-mars	
2	Financeurs	Autorité de Gestion FEDER	BOUDON	Catherine	11-mars	
3	Autres	Sciences Po	REY-THIBAUT	Cassandre	12-mars	
4	Financeurs	PACA	STRASBERG	Jean-Philippe	12-mars	
5	Financeurs	AURA	DESAGE	Marie-Noëlie	13-mars	
6	Financeurs	Commissariat de massif	VIGNERON	Sylvie	16-mars	
7	PARN-Historique	Avant PARN	BOUDIERES	Vincent	18-mars	
	Territoires	GAM				
8	Territoires	PNR Queyras	CHARNAY	Bérengère	25-mars	
9	Etat-Territoires	DDT05	VALENCE	Claire	30-mars	Court échange au cours d'une réunion
10	Financeurs	DGPR	DURAND	Clarisse	31-mars	
			RAVIOL	Philippe		
11	Territoires	CCVUSP	CORTIER	Maëva	01-avr	
12	PARN-Historique	PARN	VENGEON	Jean-Marc	02-avr	
13	Territoires	CCPHG	FONDANAICHE	Anouk	02-avr	
			RIPERT	Eva		
14	Territoires	GAM	MARION	Bertrand	14-avr	
15	Territoires	CCB	DUCHALAIS	Julie	15-avr	
16	PARN-Historique	PARN	PEISSER	Carine	20-avr	
17	Etat	<u>Avant</u> Commissariat de massif (2001-2007) et ONF-RTM (jusqu'à 2020)	MARCO	Olivier	23-avr	

18	Etat	DDT04	ENVAIN	Emma	04-mai	
19	Etat	DREAL PACA	AIT EL HADJ	Anaïs	11-mai	
20	Etat	DDT38	TYVAERT	Anne	19-mai	
			CHAUMARTIN	Franck		
			MOULIN	Norbert		
			GODART	Angelique		
21	Etat	DREAL AURA	NEYRET	Nathalie-Marie	22-mai	
22	Etat-Historique	<i>Avant</i> DREAL PACA	VERRHIEST-LEBLANC	Ghislaine	26-mai	
23	Etat	DDT74	STEPHAN	Ariane	02-juin	
24	Etat	DDT06	CHAILLOU	Dimitri	03-juin	

Annexe 2. Détail des événements ayant fait l'objet d'une observation, d'une participation ou d'une intervention dans le cadre de l'évaluation du dispositif

- **Journée annuelle du réseau GIRN-SDA – 15 décembre 2025, Thônes (74)**

Participation aux Journées annuelles du réseau GIRN-SDA, en amont de l'évaluation de la GIRN.

Pour plus d'informations : <https://risknat.org/journees-annuelles-2025/>

- **Webinaire avec les chargés de mission GIRN-STePRiM – 1er avril 2026, visioconférence**

Dans le cadre de l'évaluation de la GIRN, organisation d'un webinaire réunissant les chargés de mission, avec pour objectif de :

- Récolter les avis des territoires sur les succès et les limites de la GIRN, leurs visions de la GIRN
- Comprendre les difficultés que rencontrent les chargés de missions

Participants : Carla Loireau (CCVT), Maëva Cortier (CCVUSP), Laurence Alboucq et Maud Orne-Glieman (CCAA), Berengère Charnay (PNRQ), Caroline Jean-Pierre (PNRBP), Jocelyne Hoffman (SMIGIBA), Alice Nurain (CCPE), Antoine Chessel (CCPEVA)

Certains territoires représentés ne sont plus engagés dans une démarche de GIRN ou de STePRiM engagés, mais ils en ont mis une en œuvre par le passé ou préparent actuellement une nouvelle candidature.

- **Journée Relais CCPEVA – 22 avril 2026, Abondance (74)**

Participation à une journée de formation aux risques naturels organisée par la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA), le Géoparc mondial UNESCO du Chablais et le PARN. Cette formation est à destination des acteurs du territoire, notamment des socioprofessionnels du tourisme pour échanger et partager sur les enjeux de la connaissance des risques naturels en montagne.

- **Comité technique CCVSUP – 27 avril, visioconférence**

Observation d'un comité de technique de suivi de la démarche GIRN-STePRiM de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), pour comprendre les modalités de gouvernance, de pilotage et de coordination entre les partenaires techniques et institutionnels.

- **Club PAPI – 28 mai 2026, Aix-en-Provence (13)**

Participation à un Club PAPI, réunissant les porteurs de démarche PAPI dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Organisé par la DREAL PACA, son format est semblable aux Clubs STePRiM.

- **Comité de pilotage CCVUSP – 11 juin 2026, visioconférence**

Observation du comité de pilotage de la STePRiM de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP), réuni sous la présidence d'Elisabeth Jacques, présidente de la CCVUSP, et de Sarah Zumtangwald, 3e vice-présidente en charge du pôle environnement, afin de faire le point sur cette démarche engagée sur la période 2024-2026.

Pour plus d'informations : <https://www.facebook.com/ccvusp/posts/%EF%B8%8F-mieux-conna%C3%Aetre-mieux-pr%C3%A9voir-mieux-prot%C3%A9ger-la-steprim-en-actionle-comit%C3%A9-de-/1420383713451438/>

- **Webinaire des services de l'Etat – 1er juin 2026, visioconférence**

Participation à un webinaire sur les démarches alpines de gestion intégrée des risques naturels (GIRN, STePRiM) organisé par le Commissariat de massif des Alpes, à destination des services de l'Etat en charge des risques naturels dans les neuf départements du massif des Alpes. L'objectif était de partager, faire connaître et articuler les dispositifs de gestion intégrée des risques naturels en montagne, dans une finalité d'accompagnement des collectivités. Les premiers résultats de l'évaluation de la GIRN ont été présentés lors de ce webinaire, après des présentations des dispositifs STePRiM (par la DGPR et la DREAL PACA) et GIRN (par le PARN et l'autorité de gestion FEDER) et des exemples de démarche dans les Alpes du Sud (par l'ONF-RTM 05 et la DDT 05) et dans les Alpes du Nord (ONF-RTM 73 et DDT 73).

- **Journée Relais du PNR du Queyras – 17 juin 2026, Ceillac (05)**

Participation à la Journée Relais organisée par le Parc Naturel régional (PNR) du Queyras et le PARN dans le cadre du projet RESAlpes/IMAGINE-ALP, avec pour objectif de former les acteurs socio-économiques des secteurs du tourisme et de l'éducation à l'environnement aux risques naturels en montagne.

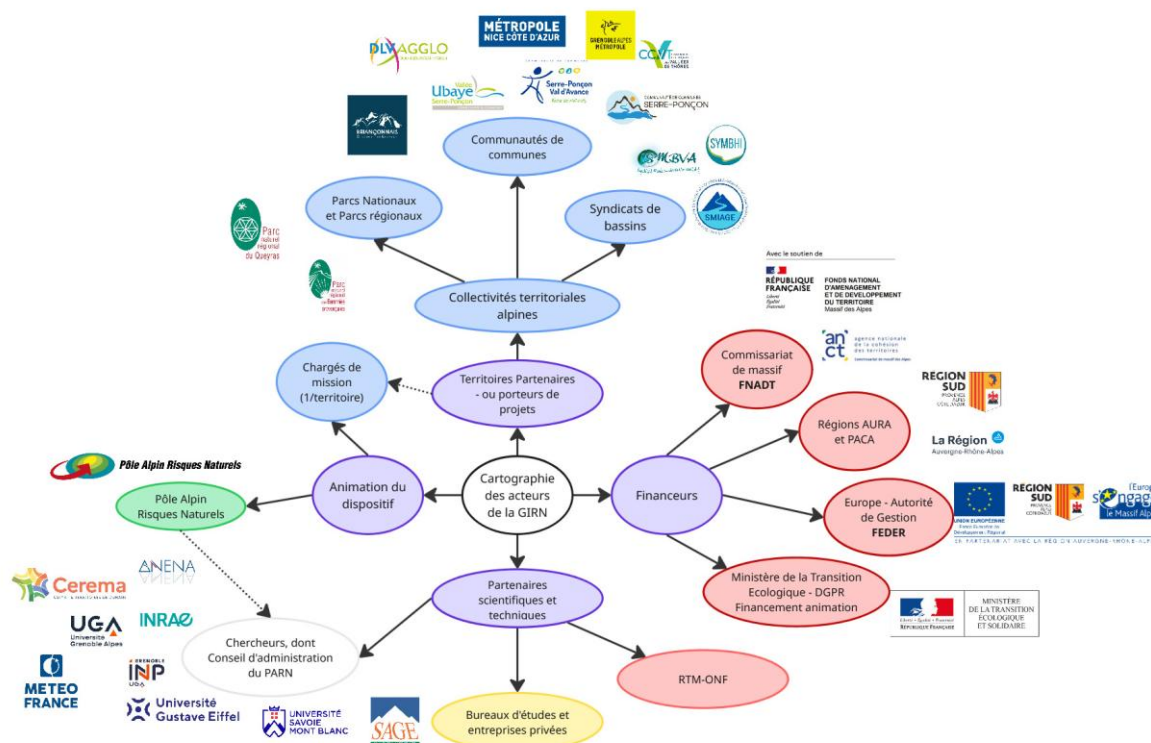
Pour plus d'informations : <https://risknat.org/journee-relais-imagine-alp-risques-naturels-mieux-les-connaître-pour-relayer-la-culture-du-risque-ceillac-05-17-mai-2026/>

- **Journées Techniques GIRN-STePRiM – 18 et 18 juin 2026, Guillestre (05)**

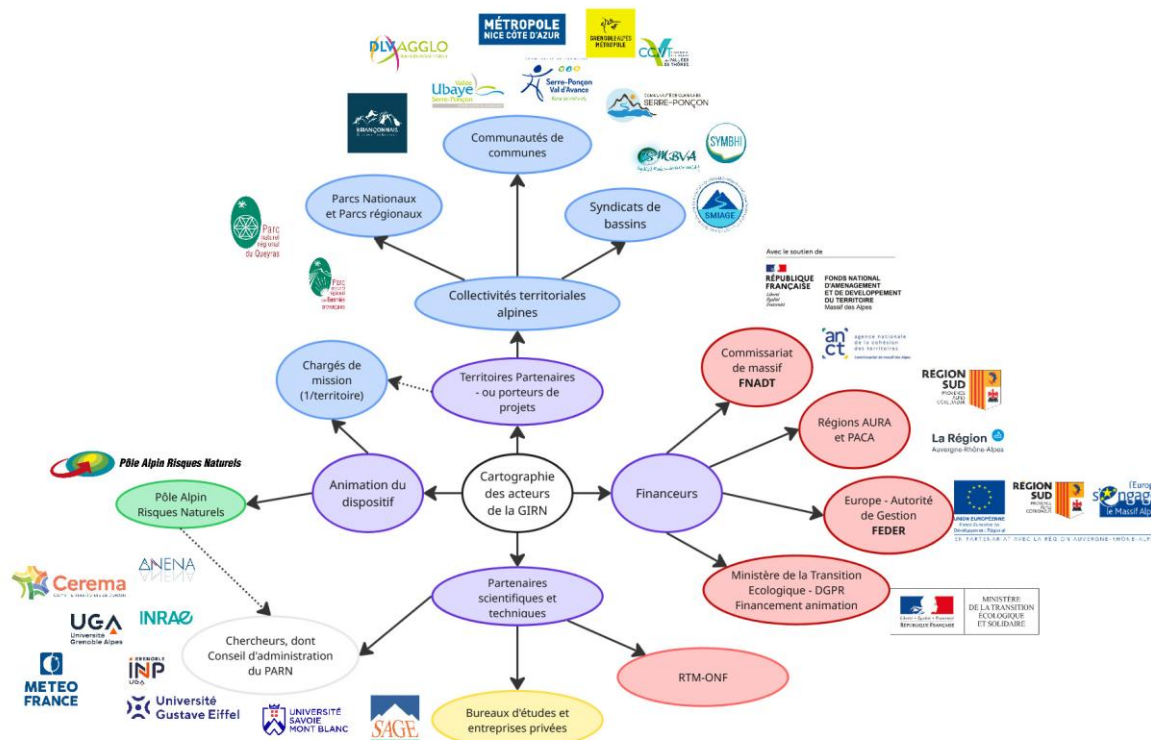
Participation aux Journées Techniques du réseau GIRN-STePRiM, présentation des premiers résultats de l'évaluation et animation d'un atelier de réflexions collectives sur les besoins des territoires en termes d'animation des démarches GIRN et STePRiM.

Pour plus d'informations : <https://risknat.org/journees-techniques-girn-et-steprim-2026/>

Annexe 3. Cartographie des acteurs



Annexe 3.a. Cartographie des acteurs de la GIRN. © C.Lepelletier



Annexe 3.b. Cartographie des acteurs de la STePRiM. © C.Lepelletier

CARTE GIRN ET STePRiM

Territoires engagés dans des démarches
de gestion intégrée des risques naturels
(GIRN et/ou STePRiM)

- 1 Communauté de Communes
Pays d'Évian Vallée d'Abondance
- 2 Communauté de Communes
des Vallées de Thônes
- 3 Syndicat mixte du Bassin Versant Arly
- 4 Grenoble-Alpes Métropole
- 5 PNR des Baronnies Provençales
- 6 Communauté de Communes du Briançonnais
- 7 PNR du Queyras
- 8 Communauté de communes Serre-Ponçon
- 9 Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
- 10 Communauté de communes
Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- 11 Communauté de communes Durance
Lubéron Verdon Agglomération
- 12 SMIAGE
- 13 Métropole Nice Côte d'Azur
- 14 Pays des Ecrins
- 15 Communauté locale de l'eau du Drac amont
- 16 Communauté d'agglomération
de la Riviera française
- 17 Communauté de communes
Pyrénées Haut-Garonnaises

Autres territoires présents aux journées techniques GIRN-STePRiM (18-19 juin 2026)

- 18 Communauté de Communes de la Matheysine
- 19 Communauté de Communes Le Grésivaudan
- 20 PNR des Bauges
- 21 SDIS 04
- 22 Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras
- 23 Communauté d'Agglomération Grand Annecy
- 24 Communauté de Communes de l'Oisans
- 25 Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

